PERSPECTIVES CSN
Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux
octobre 2012
numéro 39

JUSTICE, DÉMOCRATIE, BIEN COMMUN

LE QUÉBEC MÉRITE MIEUX

NOTRE DOSSIER EN PAGE 12

PROJET DE LOI C-38
LE CANADA SELON STEPHEN HARPER

FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE
LE FRANÇAIS SANS FARD

POURSUIVONS NOTRE **TRAVAIL SYNDICAL**

LE MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le mercredi 26 septembre, Louis Roy a annoncé sa démission de la présidence de la CSN. À titre de comité exécutif, nous l'avons accueillie. Nous avons été confortés dans cette décision par les membres du bureau confédéral, à qui Louis Roy a fait part de sa démission et donné sa version des faits. Ce qu'il a aussi fait par la suite devant les délégué-es du conseil confédéral.

Après des événements qui se sont produits à la fin du mois d'août, dans une activité tenue par la CSN, certaines allégations impliquant le président de la CSN nous ont été rapportées. Rapidement, le comité exécutif a commandé une enquête externe et indépendante.

Dans les jours qui ont suivi le dépôt du rapport, le comité exécutif en présence du président de la CSN en a pris acte. Seul ce rapport d'enquête a motivé les décisions qui ont été prises. Jamais les compétences du président de la CSN n'ont été attaquées. Bien au contraire ! Tous, nous nous serions passés de cet épisode éprouvant.

Aujourd'hui, nous avons la conviction que ce sont les valeurs profondes animant la CSN qui ont pris le dessus. La force de la CSN, c'est la solidarité. Ensemble, nous ferons en sorte de mettre ces fâcheux événements le plus rapidement possible derrière nous et de poursuivre notre travail syndical.

Une élection à venir

D'ici à ce que l'organisation procède à des élections, Jacques Létourneau, actuellement 1er vice-président, assumera la présidence par intérim, comme le prévoient les statuts et règlements de la CSN. Ceux-ci stipulent qu'entre les congrès, ce sont les délégué-es du conseil confédéral qui ont le pouvoir de désigner les membres au comité exécutif. Les élections devraient se tenir lors d'un prochain conseil confédéral.

Les défis de demain

Après un printemps marqué par une crise sociale importante, les Québécoises et les Québécois confiaient, le 4 septembre dernier, les rênes de l'État à un gouvernement minoritaire, dirigé par le Parti québécois. Nous ne pouvons faire fi des résultats issus de ces élections. La droite n'est pas que l'affaire de quelques-uns, elle n'est pas qu'une simple menace. Elle séduit ! Elle séduit aussi des membres de la CSN. Plus de 58 % de l'électorat a voté pour le Parti libéral du Québec ou pour la Coalition avenir Québec. Seulement 32 735 votes séparent le Parti libéral du Parti québécois.

Nous savons qu'un gouvernement minoritaire est un gouvernement en sursis. Aujourd'hui, il faut aller plus loin, partager et échanger avec nos membres si nous ne voulons pas que le Québec retombe dans la torpeur. Nous disposons de peu de temps d'ici les prochaines élections pour débattre avec eux des attentes que nous avons à l'égard des politiques sociales et économiques qui doivent être mises en avant.

Si ce gouvernement semble bien engagé dans la voie du changement, cela ne veut pas dire qu'il y restera ! Un gouvernement minoritaire doit composer avec les autres, et ces autres, pour plusieurs, ne sont pas de ceux qui partagent nos valeurs. Déjà s'agite le spectre des finances publiques.

Si notre regard a été très attiré, au cours de la campagne électorale, par ce qui se déroulait sur la scène provinciale, il ne faut pas pour autant oublier l'entreprise de démolition menée par Stephen Harper. Les décisions de ce gouvernement sont marquées par l'arrogance, l'opacité, l'autoritarisme et le dogmatisme : droit à l'avortement, registre des armes à feu, assurance-emploi, etc. Nous serons appelés, en alliance, à combattre les politiques de ce gouvernement de droite qui attaquent les femmes, les chômeurs et les chômeuses, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les droits des travailleurs et des travailleuses. Et combien d'autres droits sont menacés ?

Sur la scène internationale, également la Terre tourne carré. Des situations fort préoccupantes perdurent au Moyen-Orient, dans le monde musulman, mais aussi en Europe et aux États-Unis où la crise s'éternise et les politiques d'austérité font extrêmement mal aux populations.

Se faire entendre

C'est dans ce contexte politique que nous engagerons nos travaux tout au cours de l'automne. Nous voulons poursuivre notre campagne amorcée au printemps dernier *Le Québec mérite mieux*. Dans la tradition de l'action syndicale portée par la CSN, nous devons, comme mouvement, faire entendre la voix du « vrai monde » et proposer une alternative et des solutions différentes de celles de la droite. ■

Jacques Létourneau
Président par intérim

Jean Lortie
Secrétaire général

Pierre Patry
Trésorier

Jean Lacharité
Vice-président

Denise Boucher
Vice-présidente

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Chantale Larouche
chantale.larouche@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination
Lyne Beaulieu

Rédaction
Benoit Aubry, Judtih Carroll, Noémi Desrochers, François Forget, Jean-Claude Germain, Nathalie Guay, Pascale Guéricolas, Benoit Laberge, Isabelle Lacas, Jean-Pierre Larche, Chantale Larouche, Éric Lévesque, Jean-Sébastien Marsan, Délice Mugabo, Martin Petit, Anne Pineau, Mario Raymond, Sébastien Ricard, Jacqueline Rodrigue, Constance Roussy, Josée Roy, Jacques Tricot

Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique
Philippe Brochard

Couverture
Normand Blouin

Photographie
Clément Allard, Normand Blouin, John Bruce, Alain Chagnon, Michel Giroux, Francis LaRoche, DannyGirl Portieous, Pascal Ratthé, Renzo design, Marc Robitaille

Illustration
Sophie Casson, Patrick Doyon, Luc Melanson, Alain Reno, Benoit Tardif, France Tardif

Impression
Accent Impression

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233

ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - BANQ, 2012
Dépôt légal - BAC, 2012

Envoi de poste publication nº de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, ave De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5

CSN

MICHEL GIROUX

12 DOSSIER – LE QUÉBEC MÉRITE MIEUX

L'année 2012 a été ponctuée de nombreuses démonstrations d'une sensibilité accrue de la population à l'importance de s'occuper des affaires de l'État. L'augmentation du taux de participation aux élections du 4 septembre est l'une de celles-ci, signe encourageant pour la démocratie.

© ANTONIO LACERDA / EPA / KEYSTONE PRESS

CHRONIQUES

20 SYNDICALISME 2.0
Le syndicat au bout des doigts

23 DROIT DU TRAVAIL
Des droits à protéger

25 HISTOIRE
La juste part de l'avenir

26 INTERNATIONAL
Protection sociale, emploi et droits du travail

27 SANTÉ ET SÉCURITÉ
Nouveau portail de formation

34 POINT DE VUE
Nous sommes avenir

35 HUMEUR
Tout ça pour ça ?

04 ENJEUX
LE CANADA SELON STEPHEN HARPER

07 RETRAITE
25 ANS DE BÂTIRENTE

08 DÉVELOPPEMENT DURABLE
RIO + 20 ET LE SOMMET DES PEUPLES

10 ÉVÉNEMENT
FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

22 ÉDUCATION
DROIT HUMAIN ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

24 IMMIGRATION
UNE RICHESSE À PARTAGER

NOUVELLES DU FRONT

28 Hôtellerie
DES GAINS SPECTACULAIRES

29 Journée de la militance
L'IMPLICATION PORTE FRUIT

30 Agents correctionnels
AU PAYS DE STEPHEN HARPER

31 Journée mondiale du travail décent
LA SOLIDARITÉ CHANGE LE MONDE

32 En bref

PASCAL RATTHÉ

CLÉMENT ALLARD

PROJET DE LOI C-38

LE CANADA SELON STEPHEN HARPER

Quelques mois après l'adoption du projet de loi de mise en œuvre du budget conservateur, l'impact des transformations édictées n'est pas encore réellement palpable. Mais l'inquiétude persiste quant à ses conséquences dévastatrices.

PAR **JEAN-PIERRE LARCHE**

BRIAN MCINNIS / PRESSE CANADIENNE

1

Le projet de loi C-38, adopté sous le bâillon en juin dernier par le gouvernement fédéral conservateur de Stephen Harper, a été affublé à juste titre d'une litanie de qualificatifs qui, pourtant, n'arrive pas à traduire l'ampleur des changements imposés par ce gouvernement, dorénavant majoritaire.

Officiellement, cette loi devait lui permettre d'adopter son budget. Mais, enfouies dans plus de 400 pages de texte à simple interligne, on retrouve pas moins de 750 modifications apportées à quelque 70 lois canadiennes : de la protection de l'environnement, au rôle de l'État en passant par la sécurité de la vieillesse.

Stephen Harper va beaucoup plus loin qu'un énoncé budgétaire ! Dans les faits, cette loi constitue le socle sur lequel son gouvernement entend appuyer sa rénovation du Canada… pour en faire un pays davantage en phase avec ses valeurs conservatrices.

On ne mesure pas encore toutes les conséquences de cette loi « mammouth ».

Un simulacre de démocratie

Dans notre système parlementaire, le budget du gouvernement doit être adopté par une majorité de députés sinon, selon la convention sur la confiance, de nouvelles élections sont sensées être déclenchées. Stephen Harper, qui dirige le Canada depuis 2006, ne détenait pas la majorité des sièges à la Chambre des communes, jusqu'aux élections de mai 2011. Il devait donc faire des compromis avec les autres partis politiques pour faire adopter ses budgets.

Fort de sa majorité, le gouvernement conservateur n'a plus de concessions à faire. Ainsi, le budget de 2012 s'avère son premier vrai budget et c'est avec force qu'il a choisi de réformer le pays à sa façon.

Pire encore, avec son projet de loi « omnibus », il a réussi à imposer l'adoption d'une série de modifications législatives en « bloc » sans débat public sur des enjeux qui ont des conséquences concrètes sur la vie des citoyens. Ces changements remettent en question les valeurs de solidarité et de justice à l'origine de nombreuses mesures minées par les conservateurs.

Et nos finances publiques ?

Au plan budgétaire, l'idéologie conservatrice a l'avantage d'être claire : réduire le rôle de l'État coûte que coûte. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les firmes de notation de crédit Moody's et Fitch jugeaient pourtant qu'au sortir de la crise, l'État canadien se trouvait dans une position enviable sur le contrôle de son déficit et qu'une cure d'austérité serait contre-productive.

Malgré tout, le gouvernement a choisi de prendre prétexte sur ce qui se passe aux États-Unis et en Europe pour imposer aux Canadiennes et aux Canadiens un virage idéologique. Il importe de souligner que le Canada est le pays le moins endetté des pays riches, et de loin ! Sa dette comptera pour 33,3 % du PIB en 2016, comparativement à une moyenne de 92,9 % pour l'ensemble des pays du G7 (Canada, États-Unis, Japon, Grande-Bretagne, France, Allemagne et Italie).

Ainsi le gouvernement prévoit faire un surplus de 7,8 milliards de dollars, dès 2016-2017. Pour y parvenir, il sort la hache et fait des coupes tous azimuts.

Des compressions injustifiées

La pièce maîtresse de ce budget est la réduction des dépenses de quelque 5,2 milliards en quatre ans. Près de 20 000 postes seront abolis dans la fonction publique fédérale. On annonce notamment des coupes sévères aux organismes culturels ainsi qu'à Radio-Canada (650 postes). Celles-ci font craindre notamment pour l'information, surtout en région. Les ONG de solidarité internationale voient également leurs fonds se tarir.

La sécurité publique écope également. On annonce des coupes de près de 300 millions de dollars pour le seul secteur des services correctionnels, alors que les prisons sont déjà surchargées et que d'autres lois conservatrices auront pour effet d'augmenter le nombre de détenu-es.

L'agriculture, les affaires autochtones, l'Agence spatiale canadienne, les parcs nationaux sont d'autres exemples des secteurs les plus durement touchés. En outre, le gouvernement ferme cinq laboratoires de surveillance de la pollution des lacs et des océans et il abolit plusieurs organismes qui veillent à la défense des droits humains, individuels et collectifs, au Canada comme ailleurs dans le monde.

Parmi les autres changements, notons une révision des critères d'immigration au pays afin de répondre prioritairement aux besoins économiques du Canada. Par ailleurs, en matière de recherche et de développement, le gouvernement revoit les programmes : il versera plus d'argent directement aux entreprises sous forme de subventions et les activités de recherche de certains organismes fédéraux seront réorientées vers les besoins des entreprises du secteur privé.

La retraite à 67 ans

Même si cela ne faisait pas partie de son programme électoral, le gouvernement fait flèche de tout bois et fait passer l'âge donnant droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans, malgré l'avis de plusieurs experts qui estiment que le régime public de pensions au Canada n'est pas en péril par rapport à ses obligations à long terme. Le gouvernement a plutôt choisi de suivre le vent qui souffle dans cette direction dans plusieurs pays qui ont préféré des budgets d'austérité sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Il a ignoré les appels à la prudence : ces changements s'appliqueront à tous, peu importe la pénibilité du travail. Cette mesure touche tous les Canadiens nés après le 1er avril 1958. Elle s'appliquera progressivement à compter de 2023 et aura plein effet en 2029. Parmi les conséquences malheureuses de ce changement, on peut entrevoir une augmentation des coûts au programme provincial d'aide sociale et un effet domino sur l'ensemble des régimes de retraite. Il est clair que l'objectif de cette réforme est de contrer la diminution de la population active par une approche coercitive en imposant aux seuls individus la responsabilité de se constituer une épargne-retraite privée.

RATIO DÉFICIT / PIB EN 2012

CANADA	2,8 %
ÉTATS-UNIS	5,9 %
ROYAUME-UNI	5,1 %
JAPON	8,7 %

Travailler plus pour gagner moins

Parmi les modifications les plus odieuses contenues au projet de loi omnibus, plusieurs n'ont à peu près rien à voir avec le budget. C'est le cas, par exemple, du régime d'assurance-emploi dans lequel le gouvernement canadien ne verse plus un sou depuis plus de 20 ans.

Le gouvernement resserre indument le programme sous prétexte que des travailleuses et des travailleurs abuseraient d'une « trop confortable » assurance-emploi et qu'en leur coupant les vivres, ils retourneront sur le marché du travail. Évidemment, la réalité est beaucoup plus nuancée ; pensons seulement aux régions où l'emploi est cyclique et varie selon les saisons. En gros, la réforme des conservateurs aura pour effet de limiter l'accès au programme pour plusieurs travailleurs parmi les plus précaires, notamment ceux qui sont saisonniers.

Outre les conséquences humaines, notons que cette réforme aura pour effet pervers de refiler la note aux provinces en gonflant le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale. De plus, il y aura des répercussions indéniables sur la vitalité des régions, puisque les changements forceront notamment une personne au chômage à accepter tout emploi dans un rayon de 100 kilomètres de sa résidence, sous peine de perdre ses prestations ; ce qui en amènera certains à se relocaliser près des grands centres.

La CSN et de nombreux organismes, de partout au Canada, vont se mobiliser au cours des prochains mois afin de le forcer à changer son fusil d'épaule dans ce dossier. Rappelons que la CSN considérait déjà que le programme n'était pas suffisamment accessible avant cette réforme.

Un saccage éhonté

En matière de santé et d'environnement, le gouvernement Harper défie, là encore, toute logique.

Pour assurer un financement adéquat du système de santé, le rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada recommandait, en 2002, de profonds changements pour en assurer la viabilité à long terme, dont le relèvement à 25 % de la part du fédéral, dans le Transfert canadien en matière de santé aux provinces. Les conservateurs ont choisi la direction opposée. Pourtant, la commission Romanow a mené un exercice de consultation démocratique qui préconisait l'engagement du fédéral envers un système public et universel de soins de santé.

Réduction des dépenses oblige, les conservateurs ont décidé qu'à compter de 2017-2018, les paiements de transfert aux provinces en santé seront limités à l'augmentation du produit intérieur brut. Ils étaient auparavant augmentés automatiquement de 6 % par année. Il s'agira d'un manque à gagner d'environ 2 à 3 % pour les provinces. La part du financement fédéral des coûts de la santé passera donc de 20,4 % en 2011-2012 à 18,6 % d'ici 2035. Ce sont finalement les provinces qui devront assumer ce manque à gagner.

Autre grand coup porté aux provinces, une limitation, plus stricte que prévue, à la croissance des paiements de péréquation.

MICHEL GIROUX

2

PASCAL RATTHÉ

3

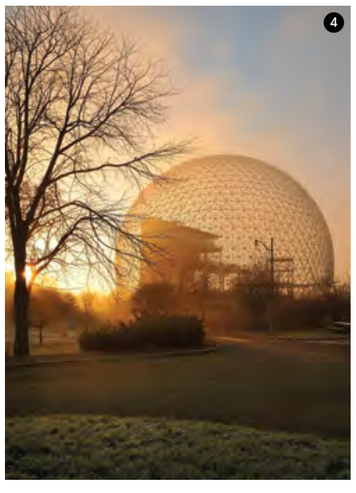

DENIS BEAUMONT / PRESSE CANADIENNE

4

01 La réforme des conservateurs aura pour effet de limiter l'accès au programme d'assurance-emploi pour plusieurs travailleurs parmi les plus précaires, notamment ceux qui sont saisonniers.

02 Les coupes sévères à Radio-Canada font craindre notamment pour l'information, surtout en région.

03 Les changements au régime public de pensions s'appliqueront à tous, peu importe la pénibilité du travail.

04 Sous Harper, le développement durable et la protection de l'environnement sont de grands perdants. La biosphère, un symbole en cette matière.

Le développement durable et la protection de l'environnement sont aussi de grands perdants du premier budget de ce gouvernement conservateur majoritaire. Même si de plus en plus de voix réclament un virage vers une économie plus verte, créatrice d'emplois et de richesse, le gouvernement choisit la voie opposée. Il accorde plus d'importance que jamais au développement des sables bitumineux, des ressources pétrolières, gazières et minières au Canada. Bref, c'est un net retour à une économie traditionnelle reposant sur l'extraction et l'exportation des matières premières.

Du même souffle, il « simplifie » les processus d'évaluation environnementale, un euphémisme qui laisse plutôt entendre que tous les investissements dans les ressources naturelles bénéficieront d'un préjugé favorable. L'objectif affiché est de « cesser de décourager les investisseurs ». L'impact de cette mesure est tel que l'on rapporte déjà que près de 2970 évaluations environnementales en cours au Canada, dont 295 au Québec, ont été stoppées en raison des nouvelles règles.

Les conservateurs ont également adopté des changements visant à assouplir les lois canadiennes en matière d'environnement : diminution du nombre des projets d'investissement devant être évalués et accélération des évaluations. De plus, le gouvernement se réserve dorénavant le droit de renverser une décision défavorable de l'Office national de l'énergie. Enfin, les conservateurs ont concrétisé leur intention de se retirer du consensus international visant la réduction des gaz à effet de serre en abolissant la Loi de mise en œuvre du protocole de Kyoto.

Solidarité et justice sociale en perdition

La version Harper du Canada est celle où l'État prend non seulement moins de place, mais ouvre grand la porte au commerce et aux affaires en éliminant les obstacles et en soumettant les citoyennes, les citoyens et leur bien-être à des règles édictées par l'économie.

En somme, les conservateurs transforment fondamentalement le visage du Canada, redéfinissent les valeurs canadiennes, entretiennent des préjugés, envers les chômeurs notamment, et attaquent des acquis sociaux fondamentaux.

Le gouvernement Harper aura réussi ce tour de force sans s'embarrasser de quelque processus démocratique de consultation que ce soit. ■

UN QUART DE SIÈCLE PLUS TARD

BÂTIRENTE **TOUJOURS PERTINENT**

Il y a 25 ans, Bâtirente voyait le jour, à l'initiative de la CSN. En 1984, le 52e Congrès de la CSN proposait la mise en place d'un outil collectif permettant aux membres des syndicats affiliés d'accumuler des revenus pour la retraite tout en exerçant un contrôle démocratique sur leur épargne.

PAR **CHANTALE LAROUCHE**

MICHEL GIROUX

1

DROITS RÉSERVÉS

2

01 **Pierre Patry**, président du conseil d'administration de Bâtirente et trésorier de la CSN.

02 **Daniel Simard**, coordonnateur général de Bâtirente, et **Kofi Annan**, alors secrétaire général de l'ONU, lors du lancement des *Principes pour l'investissement responsable*, le 27 avril 2006.

Cet outil collectif d'épargne retraite est qualifié de véritable réussite par le président du Conseil d'administration et trésorier de la CSN, Pierre Patry : « Bâtirente a surtout permis à plusieurs travailleuses et travailleurs qui n'avaient pas accès à un régime de retraite d'en avoir un. Dans le contexte actuel des régimes de retraite, Bâtirente demeure un outil indispensable pouvant aider plusieurs syndicats. »

Au moment de sa fondation en 1987, seulement 58 % des syndicats du secteur privé détenaient un régime de retraite contre 70 % aujourd'hui. Un autre fait marquant, peu de petits syndicats avaient accès à un tel régime, ce qu'il a été possible de corriger. La majorité des groupes qui adhèrent à Bâtirente sont de petite taille ; 30 % comptent moins de 10 membres et 60 % moins de 30.

Le REER collectif Bâtirente a pris son essor avec les contributions totalisant 3 millions de dollars de 5000 travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie affiliés à la CSN. Il rassemble aujourd'hui 400 groupes, majoritairement des syndicats affiliés à la CSN, soit 26 000 participantes et participants.

Un outil sous contrôle syndical

« Les fondateurs de Bâtirente ont eu le génie d'imaginer une institution unique qui, en plus d'être adaptée aux besoins des travailleurs, est autonome par rapport aux institutions financières, donnant ainsi aux syndicats et à leurs membres un plein contrôle sur leur épargne », soutient Pierre Patry. Cinq des onze membres du conseil d'administration de Bâtirente sont élus par les représentantes et les représentants des groupes de participants. Quatre autres membres sont désignés par le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux.

Le contrôle syndical de Bâtirente a aussi permis d'évoluer vers des pratiques de finances socialement responsables, explique Pierre Patry : « Même si Bâtirente n'est pas un gros joueur dans le monde de l'épargne retraite, il est un précurseur en cette matière. En avril 2006, deux organismes québécois, Bâtirente et la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient du nombre des 24 premiers investisseurs institutionnels, parmi les plus grands au monde, à signer les *Principes pour l'investissement responsable* de l'ONU. »

Aujourd'hui, nombreux sont les syndicats qui adhèrent à un régime simplifié de retraite. Ce nouveau type de régime a été mis sur pied pour éviter que les membres puisent dans cette épargne à d'autres fins que la retraite. Pierre Patry ne cache pas que cela peut susciter d'importants débats dans les assemblées syndicales, mais les syndiqué-es se rallient à la protection de ces fonds.

Bâtirente est l'un des plus importants régimes à cotisations déterminées au Québec. Son actif total dépasse maintenant le milliard de dollars, dont plus de 400 millions proviennent du système de retraite. Ce véhicule de placement n'a pas d'égal ailleurs au Canada, ni même dans le monde. ■

RIO+20

UN FUTUR ASSEZ FLOU!

C'est sur le thème *L'avenir que nous voulons* que s'est ouverte la conférence des Nations unies sur le développement durable. L'absence de plusieurs chefs d'État soulève d'importantes interrogations quant à l'intérêt que les décideurs portent à l'avenir de notre planète.

PAR **JUDITH CARROLL**

Dans un contexte ou plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, alors que 2,4 milliards d'individus ne bénéficient pas de système sanitaire, qu'un milliard d'hommes et de femmes vivent avec moins d'un dollar par jour, que le droit à la nourriture est nié à plus d'un milliard de personnes, qu'approximativement trois milliards d'humains ne peuvent profiter de sources d'énergie propre, on peut comprendre que les attentes étaient élevées à l'égard des décideurs de la planète. Pourtant plusieurs chefs d'État des plus grandes économies n'ont pas jugé nécessaire de s'y présenter. Ainsi, Barak Obama, Stephen Harper, Angela Merkel, Vladimir Poutine, pour n'en nommer que quelques-uns, brillaient par leur absence. Le message lancé à la communauté internationale était clair, il y aurait peu à espérer de cette conférence.

Vingt ans après le Sommet de la Terre qui reconnaissait notamment, que face à la dégradation de l'environnement, les États ont des responsabilités communes mais différenciées et que l'homme et non la nature doit être placé au centre du développement durable, RIO+20 devait permettre de susciter un engagement politique renouvelé de tous les pays en faveur du développement durable, de faire état des progrès réalisés et des lacunes sur le plan de la mise en œuvre et de relever les défis émergents.

Or, si cette conférence nous a permis de dresser un état des lieux en matière de développement durable et de constater l'état des dégâts, elle n'a été le lieu d'aucune avancée. On ne peut s'enorgueillir des résultats obtenus. Certes, les questions de sécurité alimentaire, le développement des énergies renouvelables, l'importance du travail décent et la nécessité des protections sociales ont obtenu plus de visibilité, mais concrètement les pays n'ont accepté de porter aucune responsabilité supplémentaire.

Les organisations syndicales présentes à RIO+20, regroupées au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI), portaient des revendications qui s'articulaient autour de trois thèmes : le travail décent et les emplois verts, le socle de protection sociale et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. À l'évidence, la crise qui sévit dans plusieurs pays aura servi d'argument massue pour ne pas exiger davantage de ces derniers. Encore une fois, le tout à la croissance aura prévalu sur la protection de notre environnement et sur le progrès social. L'idée que les politiques sociales et environnementales doivent aller de pair pour prétendre à un réel développement durable est ici laissée pour compte.

RIO+20 s'est terminée par une déclaration où des principes ont été édictés et dans laquelle des droits sont identifiés, mais sans engagement formel des pays à les reconnaître ou même à en faire la promotion. Cependant, la fin de cette conférence n'implique pas la fin des échanges. Des discussions entre les pays, sous l'égide des Nations unies, sont déjà amorcées sur des questions importantes comme le financement du développement durable, les moyens d'assurer une transition juste ou encore les transferts technologiques. Espérons maintenant que ces dernières se concrétiseront par des engagements de tous les pays. Car, rappelons-le, la question du développement durable est, d'abord et avant tout, une question de justice, d'équité et de solidarité. ■

© FERNANDO MAIA/EPA/KEYSTONE PRESS

Autochtones, féministes, syndicalistes, paysans, écologistes, etc., des dizaines de milliers de personnes ont participé au Sommet des peuples en juin dernier, au Brésil.

LE SOMMET DES PEUPLES

L'ENVERS DU DÉCOR

Le Sommet des peuples à Rio+20 a eu lieu du 15 au 22 juin 2012, avant et pendant le sommet officiel. La CSN y a participé activement. Elle a fait connaître sa vision sur l'action syndicale internationale, le Plan Nord et les politiques du gouvernement Harper.

PAR **NATHALIE GUAY**

Quelques dizaines de milliers de personnes y ont pris part : Autochtones, féministes, syndicalistes, paysans, écologistes, etc. Malgré l'organisation d'un forum pour la société civile dans le cadre du sommet officiel, les mouvements sociaux brésiliens évaluaient que l'instance officielle leur offrirait peu d'espace pour s'exprimer et que leur voix ne serait pas entendue au moment de prendre les décisions. L'issue du sommet, notamment la déclaration finale *L'avenir que nous voulons*[1], leur a effectivement donné raison. Selon Cândido Grzybowski, sociologue brésilien, l'échec de Rio+20 révèle une autre dimension de la crise globale que nous vivons depuis quelques années, soit une crise de la gouvernance mondiale.

Pourtant, des milliers de représentantes et de représentants d'ONG, de syndicats et de groupes environnementaux ont été actifs au cours des séances de négociation qui ont précédé le sommet. Ni les communiqués de presse, ni les prix fossiles, ni même l'occupation d'une partie du sommet n'ont pu générer la pression nécessaire et insuffler lucidité et courage aux chefs d'État pour qu'ils s'engagent concrètement au sujet de la catastrophe écologique qui se déroule à l'échelle planétaire. Il est vrai que les mobilisations du Sommet des peuples ont été tout aussi incapables de renverser la dynamique, mais là n'était pas leur seul objectif.

Le Sommet des peuples est avant tout un espace de construction de propositions de rechange, d'éducation populaire et de convergence entre les organisations militantes. La déclaration finale[2] du Sommet des peuples, *Pour la justice sociale et environnementale, la défense du bien commun, contre la marchandisation de la vie*, trace les contours d'un projet de société en rupture avec l'ordre actuel, et très critique concernant les « fausses solutions de l'économie verte ». Le projet est postcapitaliste, orienté sur le principe d'une vie bonne (*bien vivir*), féministe et écologiste. La démocratie participative y permet un contrôle social des ressources naturelles, mais favorise aussi le développement d'économies plus localisées et solidaires.

Si ce projet est plus étoffé qu'il ne l'a été à d'autres occasions dans le passé et parvient à offrir une vision positive de l'avenir, c'est la solidarité entre les mouvements sociaux (en majorité brésiliens et latino-américains) qui a fait la force de ce rassemblement. De l'avis des syndicalistes du Sud, le travail qui a été réalisé en commun pour favoriser la convergence des revendications et des aspirations des divers mouvements est sans précédent. Il n'est pas anodin qu'en quelques jours, des milliers de personnes de provenances diverses s'entendent sur une déclaration commune et sur un programme de mobilisation qui comprend l'audacieuse proposition d'une journée mondiale de grève générale. Le défi est maintenant de prendre le relais pour défendre au Québec cette vision apte à préserver la nature tout en visant la justice sociale ; un combat de tous les instants dans un contexte politique dominé par la droite. ■

1. Disponible en français sur le site : http://www.uncsd2012.org/thefuturewewant.html.
2. Versions anglaise, espagnole ou portugaise disponibles sur le site : http://cupuladospovos.org.br/.

FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

LE FRANÇAIS SANS FARD

PAR **PASCALE GUÉRICOLAS**

PHOTOS : **MARC ROBITAILLE**

Ce premier forum de la langue française, organisé du 2 au 5 juillet à Québec à l'initiative de l'Organisation internationale de la francophonie, a été différent de plusieurs événements du genre. Plusieurs des participantes et des participants, venus de 110 pays, n'ont pas été tendres envers la langue qui les réunissait.

Oppression des langues régionales, colonialisme économique, outil au service des dictateurs, les états de service du français n'ont parfois rien de bien reluisant, surtout en Afrique.

La langue des droits de l'homme et de la démocratie a pris un coup dans l'aile au cours de plusieurs discussions du forum. Des professeurs ont rappelé la domination linguistique du français exercée au cours des siècles passés sur les langues régionales du pays comme le breton, le basque, l'occitan. Pour régner sans partage sur le territoire, le français a éliminé la concurrence.

Aujourd'hui encore le phénomène se poursuit, a dénoncé le réalisateur cambodgien Rithy Panh. Le cri d'amour pour le français du PDG de Michelin pour l'Amérique du Nord, Pete Selleck, lors de la conférence inaugurale du forum, l'a visiblement un peu irrité. « Cette entreprise participe à la déforestation et à la destruction d'une minorité du nord du Cambodge, a-t-il raconté d'une voix douce. Ce serait bien que Michelin s'occupe des langues locales et pas seulement du français du monsieur qui vient en jet. » Quant à lui, Adrien Akouete, responsable da la Confédération syndicale internationale (CSI) au Sénégal, s'en prend à la politique néocolonialiste africaine menée par la France qui soutient des régimes corrompus pour mieux exploiter les ressources locales. « Les Africains en ont marre, s'écrit-il. Les jeunes préfèrent aller aux États-Unis plutôt qu'en France. Pour eux, le label français est synonyme de corruption et empêche l'épanouissement de l'individu. Ce désamour pour le français rejaillit sur la langue elle-même. »

Un jeune Béninois, dont l'intervention a déclenché un tonnerre d'applaudissements en conférence plénière, partage ce sentiment. À ses yeux, la lutte contre la corruption en Afrique doit être celle de tous, une lutte qui passe par la francophonie, selon plusieurs intervenants de sa génération, fatigués d'assister à la dilapidation des ressources de leurs pays au nom d'une langue commune. Drapé dans un immense boubou noir et blanc, Adama Samassekou, l'ancien ministre de l'Éducation du Mali, lui, rêve d'une nouvelle bataille économique pour la francophonie. « La francophonie devrait constituer un rempart face au néolibéralisme envahissant et à la déshumanisation des relations entre les individus et les États. »

Malgré les séquelles du colonialisme et le soutien que la France a longtemps apporté à des dictateurs africains, de nombreux participants et intervenants croient que la devise *Liberté, égalité, fraternité*, lancée par les révolutionnaires français en 1789, a encore une signification. Particulièrement en Afrique, puisque ce continent devrait abriter 80 % des francophones en 2050.

Le banquier d'affaires béninois Lionel Zinsou a rappelé aux participants une vérité toute simple. Il est beaucoup plus facile de s'entendre sur un contrat d'affaires avec un partenaire dont on partage la langue.

En Afrique, les échanges entre pays se définissent en grande partie par l'espace linguistique. Le Brésil investit au Mozambique et en Angola où l'on parle portugais, l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Est sont tournées vers les pays anglophones. La francophonie aurait donc tout intérêt à renforcer ses échanges avec les pays d'Afrique de l'Ouest, puisque selon les prévisions économiques la croissance du continent africain devrait s'élever à 5 ou 6 % par an. Un chiffre très élevé par rapport au maigre 0,3 % estimé pour les États francophones développés. Ce qui fait dire à Lionel Zinsou que le sort de la francophonie se trouve entre les mains du monde pauvre, à condition que les pays riches se dépouillent de leur vision coloniale. ■

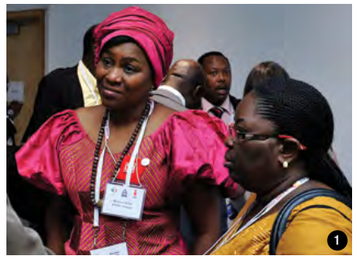

Ateliers « L'usage du français dans et le monde du travail », organisés conjointement par la CSN et la FTQ. **Laïla Ben Abdallah**, UMT et **Mame Saye Seck**, chargée de la francophonie syndicale au bureau exécutif de l'UNSAS (1) ; **Adrien Akouete**, secrétaire général adjoint de la CSI–Afrique, et **Mamadou Diallo**, secrétaire général adjoint de la CSI (2) ; **Julie Marquis** du Service des relations du travail de la CSN et **Lola Le Brasseur** du Service de la francisation de la FTQ (3).

PARTICIPANTS, VOS VISAS !

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) avait appelé à une mobilisation de la jeunesse au premier forum de la langue française, visant une grande participation des moins de 30 ans. Sauf que beaucoup de diplômé-es, de syndicalistes, d'étudiantes et d'étudiants, en particulier venus d'Afrique, n'ont pas obtenu leur visa d'entrée au Canada. « Plusieurs des chercheurs que j'ai invités se sont fait répondre par l'ambassade canadienne qu'ils n'avaient pas fait la preuve qu'ils allaient quitter le territoire canadien à la fin de leur séjour », témoigne Richard Marcoux. Le directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone à l'Université Laval n'en revient pas, car le refus de visa a touché des fonctionnaires munis de contrats de travail et des jeunes accoutumés à voyager en Europe ou ailleurs.

« C'est humiliant, juge Mame Saye Seck, chargée de la francophonie syndicale au sein de l'Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS). Le forum a misé sur la jeunesse pour valoriser le français et, dans le même temps, on leur ferme les frontières. » Le jeune Béninois Marcellin Koba, conseiller en marketing, juge contre-productifs ces refus de visa. « Le français risque de ne plus avoir d'avenir si l'on empêche les jeunes de se voir et de préparer le futur », juge-t-il. Selon lui, la jeunesse africaine pourrait se tourner vers d'autres espaces linguistiques plus accueillants, notamment les États-Unis ou les pays arabes, si circuler dans la francophonie s'avère aussi compliqué.

De son côté, l'organisatrice du forum, l'OIF, rétorque qu'elle n'est pas responsable des décisions prises par les services diplomatiques d'un pays d'accueil. « C'est une minorité de participants qui n'ont pas pu venir faute de visa, complète Michel Audet, commissaire du forum. Il est vrai cependant que certains pays, surtout en Afrique, se sont montrés plus rigides. » Impliqué dans d'autres fonctions aujourd'hui, cet universitaire ne dispose pas de chiffres précis sur ce phénomène. Il sait pertinemment que la question de la mobilité des francophones entre les différents pays va revenir à la surface à l'occasion d'autres rencontres. Les entrepreneurs, les artistes, les universitaires présents à Québec début juillet en ont d'ailleurs fait un enjeu clef de leur rapport final.

Plusieurs syndicats présents à la rencontre ont suggéré une solution possible pour contrer ces problèmes administratifs. Une des recommandations du rapport final remis aux chefs d'État, lors du Sommet de la francophonie en République démocratique du Congo, suggère l'Afrique comme futur lieu de rencontre d'un forum pour faciliter les échanges. Un continent qui pourrait d'ailleurs jouer un rôle fondamental pour l'avenir de la francophonie, selon les projections démographiques. Mais encore faut-il que le français constitue une langue intéressante pour ces habitants. ■

Société

DOSSIER

JUSTICE, DÉMOCRATIE, BIEN COMMUN

LE QUÉBEC MÉRITE MIEUX

L'année 2012 a été ponctuée de nombreuses démonstrations d'une sensibilité accrue de la population à l'importance de s'occuper des affaires de l'État. L'augmentation du taux de participation aux élections du 4 septembre est l'une de celles-ci, signe encourageant pour la démocratie.

PHOTO : NORMAND BLOUIN

Bilan sombre

En juin dernier, les représentantes et les représentants du conseil confédéral de la CSN traçaient un bilan plutôt sombre de l'état de la situation au Québec : crise étudiante, exploitation irresponsable de nos ressources naturelles, privatisations, déficit de confiance grandissant envers la classe politique, arrogance et autoritarisme du gouvernement Charest, attaques à la démocratie, allégations de corruption, etc. Tous ces constats mis ensemble, une conclusion s'impose : le Québec mérite mieux.

Quelques mois plus tard, à l'aube de l'élection provinciale, le conseil confédéral constatait que le fossé s'est creusé entre les citoyens et leurs élu-es. Le gouvernement Charest, en plus d'avoir nourri le cynisme de la population envers les politiciens, aura suscité des mobilisations d'une ampleur inégalée en raison de la mauvaise gestion de nombreux dossiers (gaz de schiste, octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction, hausse des droits de scolarité, loi 12, budgets). Un ras-le-bol généralisé s'est installé, la population jugeant ne pas être entendue, écoutée et respectée.

L'engagement citoyen

La dernière campagne électorale n'aura probablement pas tout effacé sur son passage et ne freinera pas nécessairement la grogne. Le tintamarre nocturne qui a déferlé sur le Québec et qui a uni familles, étudiants, jeunes et moins jeunes, pas plus que l'indignation de plusieurs envers des politiques qui ont tendance à réduire à leur plus simple expression des enjeux fondamentaux ne disparaîtront pas fatalement au lendemain d'un changement de gouvernement. Pour la CSN, il faudra que les partis politiques s'engagent fermement à redonner aux citoyennes et aux citoyens la place qui leur revient dans les institutions démocratiques. Il faut plutôt viser à rassembler qu'à diviser. Il sera également nécessaire de mettre de côté l'intérêt partisan et promouvoir le bien commun.

La CSN n'est plus seule à vouloir un autre modèle de société, plus juste, plus égalitaire et plus humain. En août dernier, près de 600 personnes participaient à l'École d'été instaurée par l'Institut du Nouveau Monde, la neuvième édition du genre, qui avait pour thème *On passe aux actes*.

Si la nécessité de changer le système dans lequel nous vivons s'est imposée, ces quatre journées d'école n'ont pas permis de dessiner une solution miraculeuse. Cependant, l'importance de l'engagement citoyen et la conviction qu'il est possible de changer des choses émergent de cette rencontre estivale.

Le reportage qui suit s'attarde à quelques moments forts de l'événement qui illustrent que toutes et tous ne rentreront pas sagement à la maison dans l'attente du grand soir et que la jeunesse québécoise, plus éveillée, renseignée et combative que jamais, entend continuer à brasser un peu les forces progressistes qui sommeillaient.

CHANTALE LAROUCHE

Le 22 mai, une marée humaine a déferlé dans les rues de Montréal en réponse à la répression du gouvernement Charest et à sa loi spéciale.

MICHEL GIROUX

L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INM
L'ANTIDOTE AU CYNISME

PAR **JEAN-SÉBASTIEN MARSAN**
PHOTOS : **MICHEL GIROUX**

Au printemps dernier, Annick Davignon, jeune employée d'un organisme de coopération internationale, travaillait au Nicaragua. Elle a entendu parler d'une petite révolution au… Québec. Ses proches lui disaient : reviens, vite !

« J'ai travaillé à l'international, mais maintenant j'ai le désir de m'impliquer au Québec, parce que je me rends compte que c'est ici que ça se passe ! » s'exclame la jeune femme de 27 ans dans un couloir de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), entre deux ateliers de la neuvième École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

L'École d'été, rendez-vous annuel des progressistes en herbe, est une formation intensive sur l'engagement social, un camp d'entraînement à la citoyenneté active. Cette année, quelque 500 jeunes et 80 personnalités étaient réunis à l'UQAM du 16 au 19 août.

Cette dernière édition avait quelque chose de particulier. Fortement teintée par l'actualité militante (mouvement *occupy*, mobilisations contre le pillage de nos ressources naturelles, grève étudiante, casseroles populaires, campagne électorale provinciale…), elle était plus que jamais ancrée dans le réel ; après l'indignation, « on passe aux actes », pour citer le thème officiel de l'événement.

Une amie d'Annick, Anne-Marie Michaud, 27 ans elle aussi, appréciait l'aspect pédagogique de l'École d'été : « Avec toute l'ébullition qu'on a vécue depuis le printemps dernier, il faut qu'on apprenne à communiquer notre message aux gens qui ne pensent pas comme nous. C'est intéressant de voir comment on peut faire avancer les idées dans une société », observait cette étudiante à la maîtrise.

C'est quoi, avoir 27 ans en 2012 ? Annick a répondu spontanément : « C'est l'fun ! Et on inspire des gens plus âgés, qui sont fiers de nous voir nous lever, qui se lèvent avec nous. » Son amie est intervenue :

— À 27 ans, est-ce qu'on serait des idéalistes qui commencent à devenir un peu réalistes, ou pas du tout ? Moi, je pense que je ne serai jamais réaliste ! On peut être idéaliste en étant, hmm… je ne dirais pas pragmatique, parce que je n'aime pas le mot…

— … en étant plus structuré, a conclu Annick.

L'INM est un organisme non partisan, penchant à gauche tout en cultivant le dialogue avec des individus et des organisations que l'on croiserait plus volontiers dans les chambres de commerce. Par exemple, la neuvième École d'été a rassemblé sur la même tribune Françoise David, présidente et co-porte-parole de Québec solidaire, et deux personnalités du milieu des affaires : Marc Dutil, président et chef de la direction du Groupe Canam (aussi fondateur de l'École d'entrepreneurship de Beauce), et Marcel Côté, associé principal et cofondateur de SECOR.

L'École d'été, c'est aussi l'ouverture sur le monde. Cette année, elle a attiré des jeunes d'Haïti, du Mali, du Togo, de Belgique et même de la Beauce. Les Premières Nations étaient fortement représentées, par une quinzaine de jeunes (qui ont d'ailleurs promis « d'autochtoniser » la dixième École d'été).

Un printemps sans lendemain ?

L'un des moments forts de l'École d'été, fut la conférence réunissant Léo Bureau-Blouin (Fédération étudiante collégiale du Québec, FECQ), Martine Desjardins (Fédération étudiante universitaire du Québec, FEUQ) et Gabriel Nadeau-Dubois (Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, CLASSE), les « purs et durs » de la grève étudiante. On n'avait pas revu les trois comparses à la même tribune depuis que Gabriel Nadeau-Dubois avait démissionné de son poste (le 8 août) et que Léo Bureau-Blouin s'était lancé en politique (fin juillet, devenant candidat pour le Parti québécois dans Laval-des-Rapides). Ambiance de retrouvailles, salle excitée comme le public d'un concert rock.

« Vous avez la responsabilité de réussir. Vous êtes un exemple pour le monde ! » leur a lancé un jeune homme venu du Togo pour participer à l'École d'été. Un autre homme, un Québécois de 34 ans, soutient : « Vous avez réveillé l'ensemble du Québec ! Avant le mouvement étudiant, j'étais endormi à mon emploi, devant mon ordinateur. »

L'École d'été a fourni moult occasions d'analyser le formidable impact du mouvement étudiant. Et plusieurs participants, personnalités et experts ont tenté d'anticiper les répercussions probables du printemps érable.

D'abord, prenons la juste mesure de l'événement : « 250 000 personnes dans la rue, trois fois en trois mois, on n'avait jamais vu ça au Québec, a souligné Gabriel Nadeau-Dubois. Il y a eu, au sein de la jeunesse, une mobilisation sans précédent. »

La province a jadis connu des périodes de réformes très intenses, pendant la Révolution tranquille et à la fin des années 1970, « la mobilisation citoyenne du printemps est du jamais vu dans l'histoire du Québec », estime Gabriel Nadeau-Dubois.

L'ex-leader de la CLASSE fait un pronostic et prévoit une métamorphose de l'engagement étudiant, de la grève vers un mouvement plus sociopolitisé : « Pour la première fois dans l'histoire du mouvement étudiant, la fin d'une grève ne sera pas synonyme de fin de la mobilisation des étudiantes et des étudiants. »

« Il ne faut pas voir le retour en classe comme une défaite. Je ne pense pas que les étudiants devraient retourner avec amertume en classe. La preuve de la force du mouvement étudiant, c'est le contexte électoral », selon l'ancien président de la FECQ et nouveau député du PQ.

Qui aurait cru, il y a un an, qu'une part significative de la jeunesse tiendrait tête au gouvernement du Québec au point de le forcer à déclencher des élections ? Mais on oublie peut-être trop rapidement sa capacité de mobilisation : « Le mouvement étudiant est le plus gros *lobby* du Québec », a rappelé Martine Desjardins.

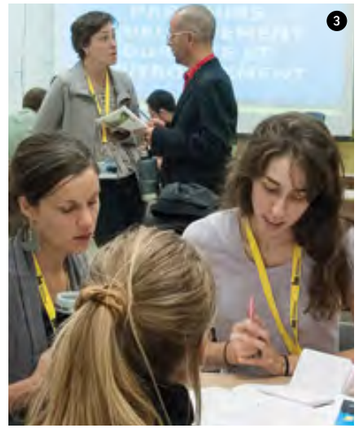

01 L'un des moments forts de l'École d'été fut la conférence réunissant **Martine Desjardins** de la FEUQ, **Gabriel Nadeau-Dubois** de la CLASSE et **Léo Bureau-Blouin** de la FECQ.

02 **Anne-Marie Michaud**

03 L'École d'été, rendez-vous annuel des progressistes en herbe

L'éducation n'est pas une marchandise

« Le gel des droits de scolarité et la loi spéciale peuvent être réglés par des élections, mais les autres critiques soulevées par le mouvement ne doivent pas s'éteindre le 4 septembre », clame Gabriel Nadeau-Dubois à l'École d'été.

En effet, le débat sur les droits de scolarité, sur la qualité et sur la mission de la formation universitaire demeure entier. Quelques activités de l'École d'été y ont été consacrées, notamment une table ronde au titre provocateur, « Tout le monde devrait-il aller à l'université ? »

L'accès à l'université doit-il être gratuit ? Faut-il absolument fréquenter l'université pour devenir un citoyen à part entière ? L'Institut du Nouveau Monde a voulu aborder ces questions tant sur le plan pragmatique (Comment favoriser l'accès aux études supérieures ?), que philosophique (Étudier pendant 15 ou 20 ans, est-ce une garantie de bonheur sur Terre ?) Invités : Denise Bombardier, journaliste, chroniqueuse et auteure bien connue ; Lyne Sauvageau, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec ; et Simon Tremblay-Pepin, chercheur, à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Lyne Sauvageau a cassé la glace, mais n'a pas voulu se mouiller. Elle a d'abord énoncé des évidences : de plus en plus de gens, en Occident, fréquentent les universités ; de plus en plus d'employeurs s'arrachent les diplômés universitaires ; les compétences intellectuelles

et techniques que l'on acquiert à l'université jouent un rôle de plus en plus important dans notre société dite « du savoir », etc.

Denise Bombardier, prenant ensuite le micro, a foncé dans le tas. « Je crois au talent ! a-t-elle lancé d'emblée. Il faut des dispositions intellectuelles pour aller à l'université, même si tous les citoyens sont égaux devant la loi. Moi, j'ai une vision idéalisée de l'université, celle du goût de la connaissance », a confié l'intellectuelle qui a obtenu, en 1971, une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal et, en 1974, un doctorat en sociologie de la Sorbonne.

Madame Bombardier a dénoncé les universitaires dépourvus de culture générale, la pauvreté de la langue en classe, la piètre formation des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire, l'analphabétisme, etc. Puis elle a posé à l'assemblée des questions plus sensibles : pourquoi certaines sociétés maintiennent-elles des droits de scolarité et des taux de fréquentation universitaire plus élevés qu'au Québec, le Canada anglais par exemple ? Pourquoi les étudiants québécois ne sont jamais descendus dans la rue, la rage au ventre, pour dénoncer le nivellement par le bas, les diplômes à rabais, le mépris de la culture générale ou l'exploitation des chargé-es de cours ?

Elle soutient que l'éducation n'est pas valorisée au Québec, que les boomers ont décidé d'épanouir leur moi et leur couple et qu'ils ont renoncé à leur rôle de parents en n'encourageant pas leurs enfants à étudier. À ses yeux, nous sommes aux prises avec une paresse culturelle et une dérive morale, pas seulement une chicane sur les droits de scolarité.

Simon Tremblay-Pepin a poussé la réflexion politique et philosophique un peu plus loin.

Pour ce doctorant en science politique à l'Université York, les droits de scolarité ne sont qu'une barrière à l'entrée, inutile et injuste. La supprimer ne coûterait pas un bras au gouvernement du Québec (environ 400 millions de dollars sur un budget de quelque 70 milliards).

Pour le chercheur de l'IRIS, le débat opposant les partisans d'une hausse des droits de scolarité aux tenants de la gratuité est un enjeu typique d'une société comptable qui détermine un prix pour toute chose, même la connaissance. Il a comparé l'éducation à la santé : Les impôts des riches financent un système de santé qui soigne gratis tout le monde, notamment les gens les plus susceptibles de souffrir de la maladie : les pauvres !

La même logique progressiste devrait s'appliquer au système d'éducation, selon lui. Il explique que l'université gratuite donne la connaissance et les compétences, le diplômé instruit redonne ensuite à la société en contribuant à son développement économique, social, culturel, politique, etc. Le don s'oppose à l'utilitarisme et à la marchandisation du savoir, notamment lorsqu'on pense exiger des finissants susceptibles de bien gagner leur vie (les médecins, par exemple) qu'ils s'engagent à rembourser des sommes plus élevées que les diplômé-es en littérature ou en philo, ces présumés pelleteux de nuages…

La logique comptable a complètement perverti l'aide financière aux études, qui est devenue une « injustice de base », a dénoncé Simon Tremblay-Pepin, car l'étudiant pauvre s'endette pour étudier et devra rembourser pendant plusieurs années un prêt qui l'appauvrira. Il est pénalisé parce qu'il est pauvre ! L'aide financière n'aide pas, elle aggrave les inégalités.

Le chercheur croit que le débat sur les droits de scolarité, d'abord économique, a déclenché une réflexion plus vaste (et nécessaire) sur tous les aspects de l'éducation, réflexion qui est loin d'être épuisée.

La corruption, quelle corruption ?

« Il n'y a jamais eu aussi peu de corruption dans l'histoire de l'administration publique que maintenant. » Christian Bordeleau, expert en politiques publiques et management organisationnel, spécialiste des PPP, conseiller de plusieurs municipalités au Québec ainsi que d'organismes fédéraux et provinciaux, a surpris, et avec raison, les participantes et les participants de l'École d'été réunis pour une table ronde sur l'éthique et la gouvernance au Québec.

Christian Bordeleau est bien connu pour sa critique du modèle de gouvernance instauré par le gouvernement de Jean Charest avec l'introduction du secteur privé, dont les PPP, dans la mission de l'État. Il a qualifié ce phénomène de « corruption de l'intérêt public par le privé ». L'expert en éthique a plus d'une fois questionné l'intégrité des analyses effectuées pour le gouvernement sur l'octroi de contrats. Celles-ci étant souvent réalisées par des firmes privées ayant d'importants intérêts dans les projets réalisés en PPP.

Celui qui a affirmé qu'Infrastructure Québec « est une coquille vide d'expertise visant uniquement à donner un visage public à des analyses réalisées à forts coûts par des intérêts privés » n'est peut-être pas convaincu que le Québec est gangrené par la corruption. Il croit cependant que la lutte contre la corruption passe par la revalorisation de la fonction publique, rappelant que les scandales de corruption des XIXe et XXe siècles ont conduit à la création d'une administration publique moderne. Il déplore qu'on l'ait oublié aujourd'hui : « On se moque des fonctionnaires, on coupe dans le gras, etc. C'est une erreur. »

Il estime de plus que l'empressement des politiciens à réagir aux informations diffusées dans les médias contribue à l'improvisation de réformes. Il cite en exemple la création du Commissaire au lobbyisme du Québec, en 2002, pour démontrer que l'improvisation engendre de mauvaises lois, qui alimentent le cynisme des citoyennes et des citoyens.

Éric Montpetit, directeur du Département de science politique de l'Université de Montréal, a observé que les Québécois se montrent très critiques envers les élus et les groupes d'intérêt (notamment les syndicats) en entretenant la croyance voulant que politiciens et *lobbys* « détournent le système à leur profit ». De même, il s'est dit convaincu que les politiciens ne sont pas aussi égoïstes et corrompus qu'on le croit.

L'universitaire a soutenu que les Québécois ont tort de s'imaginer un monde politique pourri, corrompu jusqu'à l'os, et qu'ils ont également tort d'espérer un leader charismatique, un « sauveur » qui « fera le ménage ». À son avis, ils sont trop sévères envers leur classe politique, d'autant plus qu'ils ne veulent pas s'impliquer eux-mêmes dans la sphère publique ; ils se contentent de chialer contre le « système », leur lien avec l'univers de la politique se limitant trop souvent à commenter le téléjournal.

Allons au-delà des apparences, présentons l'État, les gouvernements et les acteurs qui contribuent aux politiques publiques sous un jour moins cynique, suggérait Éric Montpetit. « C'est un travail de sensibilisation, un travail de longue haleine, qui peut être fait par des universitaires, des journalistes, des syndicats. Et l'Institut du Nouveau Monde le fait très bien ! »

Comment lutter contre la corruption ?

Frédéric Lapointe, président de la Ligue d'action civique (organisme rassemblant des militants de toutes allégeances politiques, fondé en 2011 et inspiré par la Ligue d'action civique des années 1950, celle des Pacifique Plante et Jean Drapeau), a voulu démontrer aux participants de l'École d'été que l'on peut faire de la politique « propre ».

« La corruption est un problème politique, social et moral, auquel il faut apporter une solution politique, sociale et morale, affirmait-il. La Ligue d'action civique, c'est un regroupement de gens qui font de la politique. Moi-même, j'organise des élections. Il faut qu'il y ait un lieu où les gens qui souhaitent faire de la politique de façon propre puissent se coordonner, se former, intervenir et l'investir. »

« Nous sommes des acteurs »

Le directeur de l'Institut, Michel Venne, a tiré trois leçons de la neuvième édition de l'École d'été — ce fut le point d'orgue de son discours de clôture.

D'abord, « un message à nos élu-es » dans la foulée du printemps érable : « On ne veut plus jamais d'arrogance du pouvoir envers les jeunes, de paternalisme, de sourde oreille. (…) On veut des élus transparents, imputables de leurs actes et de leurs gestes. »

Après de longues années de coma politique et social, le Québec est enfin en « effervescence ». Les progressistes se rassemblent sur une même vision de l'avenir, au-delà de la sempiternelle question nationale, pour tenter de réconcilier l'économie avec la culture, le social, l'environnement. Ce Nouveau Monde se bâtit en « co-création », pour reprendre l'expression fétiche de Michel Venne, c'est-à-dire en réunissant les jeunes, les moins jeunes et les vieux, les Québécois issus de l'immigration et les Premières Nations, les secteurs public, privé et social, etc. (« Co-création », vous l'aurez deviné, est synonyme de « modèle québécois » axé sur le consensus.)

« Il existe des antidotes au cynisme ambiant », a enfin insisté Michel Venne : l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la démocratie et le système éducatif en général. Trois avenues pour obtenir plus de pouvoir sur soi et sur le monde. « On ne peut pas être que des consommateurs, nous sommes des acteurs. » ■

04 Près de 600 personnes ont participé à l'École d'été de l'INM.

05 L'École d'été, c'est aussi l'ouverture sur le monde.

06 **Simon Tremblay-Pepin**, **Denise Bombardier** et **Lyne Sauvageau**

Jacques TRICOT
ILLUSTRATION : **LUC MELANSON**

LE SYNDICAT AU BOUT DES DOIGTS

Confrontés à de nouvelles situations dans un monde qui évolue rapidement, les syndicats lorgnent du côté des réseaux sociaux pour trouver les outils qui leur permettront de mener à bien leur mission d'information et de mobilisation.

Les syndicats doivent être proches de leurs membres. Le Web 2.0, avec ses promesses d'interaction et de proximité, est donc tentant. « Nous avons une page Facebook depuis quelques mois. C'est moi qui l'ai montée, comme j'ai pu. Elle est construite comme une page personnelle et nos amis sont tous des membres du syndicat ou des gens de la CSN, explique Normand Dubé, président du Syndicat des employé-es de Sico. Notre objectif était de rejoindre ceux qui sont travailleurs saisonniers et avec qui nous perdions contact pendant une partie de l'année. »

Même tentative, beaucoup plus tôt, de Pierre Darveau et du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Pharmacies Jean-Coutu-entrepôt. « Notre site Web a déjà 10 ans. Il sert à joindre principalement les salarié-es absents des entrepôts pour cause de maladie, de congé sans solde ou d'accident du travail. Au début, le site était une sorte de précurseur, avec un volet *chatroom* (lieu de discussion) et de la vidéoconférence pour tenir des conseils ou des assemblées en ligne, car nos membres proviennent de partout en Montérégie. Pourtant, les gens ont préféré, malgré les contraintes, les rencontres "physiques". Maintenant, on organise deux fois par année des tournées pour rencontrer nos 460 membres, là où ils travaillent. Rien ne remplace ce contact direct avec ceux qui les représentent ! »

Un avis partagé par d'autres qui sont sur Facebook depuis les débuts du réseau, en 2007. Ils veulent en comprendre le mécanisme, voir comment cela fonctionne. Pour eux, le Web 2.0, même avec la webconférence, ne remplacera jamais l'obligation de rencontrer les gens. Il faut développer un contact personnel avec eux, qui sera ensuite cimenté par des outils comme Facebook ou Twitter.

Trouver de nouveaux moyens d'aller vers les membres, le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Centre de santé et services sociaux Jeanne-Mance y est confronté depuis la création du méga-établissement de plus de 25 sites, où se répartissent les 2200 membres du syndicat. Depuis deux ans, la mobilisation contre des compressions budgétaires de près de 8 millions de dollars a grandement mis à contribution le site du syndicat.

Éric Lechasseur, responsable de l'information pour le comité exécutif, explique les défis relevés : « Nous voulions un moyen de s'adresser directement aux membres. Notre site Web, auquel s'ajoutent notre page Facebook et notre compte Twitter, a été conçu avec un logiciel qui offre beaucoup de flexibilité. Il contient des chroniques vidéos comme *La minute du président*, qui parle aux syndiqué-es. Nous recevons près de 80 000 visites dans une année. Ces visites ne remplaceront jamais les rencontres en chair et en os au local syndical ou aux assemblées. Cependant, nos outils informatiques sont un substitut incontournable du vrai contact, quelque chose dont on ne peut pas faire l'économie. »

Bouche-à-oreille virtuel

Pour Sandra Rodriguez, doctorante en sociologie de l'Université de Montréal qui étudie les formes de militance chez les jeunes : « La technologie, c'est un plus qui change tout ! Ce n'est pas seulement la technologie qui a changé, mais tout qui se transforme. Prenez l'idée de démocratie. Quand on parle de Facebook et des réseaux sociaux, on a en tête cette idée de l'*agora* grecque, une place publique qui est un lieu de discussion, de démocratie. Or ce n'est vraiment pas cela. Une page Facebook n'est pas une assemblée. Dans une assemblée, on prend la parole publiquement et on suit immédiatement la réaction, on peut interagir avec l'assistance. Pas sur Facebook. Un chercheur italien compare Facebook à du bouche-à-oreille, le moyen de prendre le pouls sur tout ce qu'on ne dit pas sur une place publique, ce que les gens n'osent pas dire. Par contre, il peut être intéressant d'y être pour lire ce que les gens pensent. Et c'est valable pour un employeur, comme pour un syndicat ! Les réseaux sociaux, il faut y être pour savoir ce qui se dit, mais ce n'est pas la seule source d'information possible et cela ne remplace pas tout. »

Un avis partagé par Éric Lechasseur du CSSS Jeanne-Mance. « On ne rajoute pas un outil sur le tas existant, on modifie chacun des anciens outils en fonction du nouveau qui vient d'arriver. Il est complémentaire. Après, on ne peut plus faire comme avant, on a tout changé. »

Mobilisation et information

Richard Lavallière travaille avec les syndicats sur des questions de mobilisation. Conseiller syndical d'expérience, il s'interroge sur cette mutation. « C'est vrai que les choses changent vite. Avec les moyens de communication actuels, le délai de réponse est de plus en plus court. Quel est le délai raisonnable pour répondre à un courriel, à un message texte ? Qui répond et au nom de qui ? Le comité exécutif a-t-il une position officielle sur le sujet ? Autant de questions souvent laissées en suspens. »

Mais pour lui, le sujet est encore plus sensible lorsqu'un syndicat est en période de négociation. « Quand un syndicat est en négo, il fait attention à tout ce qui est dit, il veut surveiller l'information qui est envoyée indirectement à la direction. En fait, le mot est fort et on ne l'aime pas trop, mais en négo, un syndicat ne fait pas juste de l'information, il fait de la propagande. Le *boss* ne se gêne pas pour trouver des moyens pour créer la division. Nous, on est là pour que l'information mobilise. Aussi, avant de lancer un nouvel outil, le comité exécutif devrait se demander : cet outil, crée-t-il de l'unité ou de la division ? Il faut y réfléchir. Il ne faut pas perdre de vue cet objectif de solidarité. »

Sandra Rodriguez partage cette idée de réflexion préalable. « Si un syndicat veut utiliser les réseaux sociaux, il faut avant tout qu'il prenne le temps d'identifier ce qu'il veut. Un syndicat pourrait utiliser sa page Facebook juste pour informer ses membres, les inviter aux assemblées ou pour écouter ce qui se dit sur le réseau et donc régler les paramètres pour refléter ces objectifs et organiser l'utilisation de la page. Mais il pourrait aller beaucoup plus loin : au lieu d'inciter à se joindre au syndicat, de vouloir recruter, le syndicat pourrait utiliser les réseaux pour parler de ce qu'il défend, de ce qu'il aime. Cela permettrait aux gens de le voir se prononcer. »

Mais si les outils se transforment et que les objectifs syndicaux à leur égard sont clairs, à quoi ressembleront ceux de demain ? Difficile à dire. Sandra Rodriguez n'a pas de boule de cristal, mais accepte d'avancer des hypothèses. « Les choses progressent très rapidement. Les blogues, Facebook, etc., évoluent de l'intime vers quelque chose de plus large axé sur l'échange. On voit de plus en plus apparaître le bouton *partager*. De même, sur Twitter, vous avez le bouton *retweet*, qui veut dire partager ce que vous avez reçu avec d'autres. » Partager. Diffuser. Mobiliser. La clé de bons outils syndicaux. ■

DROIT HUMAIN **ET RESPONSABILITÉ SOCIALE**

La CSN a publié, un peu plus tôt cette année, sa nouvelle plateforme en éducation.

PAR **CHANTALE LAROUCHE**

Plusieurs mois de discussions et de réflexion au sein du groupe de travail sur les politiques en éducation de la CSN ont conduit aux 10 grandes orientations qui actualisent les positions adoptées en 1991.

Cette plateforme réitère les positions du mouvement pour l'accessibilité et la démocratisation de l'éducation, un sujet, qui au moment d'entreprendre les travaux, ne s'annonçait pas aussi chaud qu'il l'a été depuis ce printemps.

La CSN a toujours revendiqué et défendu les principes de démocratie et de bien commun en matière d'éducation. La gratuité scolaire n'est pas une position adaptée au goût du jour, mais bien une revendication que porte la CSN depuis longtemps, soit depuis près de 40 ans. La plateforme de l'éducation préconise la mise en place d'une politique sur les droits de scolarité établissant le principe de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement.

Déplorant la menace que fait planer l'État québécois sur l'accessibilité en se déresponsabilisant progressivement du développement du secteur de l'éducation, la CSN soumet des recommandations relatives à son financement et à sa valorisation. Elle préconise que le gouvernement fasse de l'éducation publique une véritable priorité nationale et qu'il prenne tous les moyens pour la valoriser. La reconnaissance des personnels de ce secteur compte aussi parmi les revendications de la plateforme. La mission du réseau collégial, le financement des universités, le décrochage scolaire et plusieurs autres aspects du système de l'éducation sont documentés et font l'objet d'une analyse approfondie.

L'explosion des besoins, le décrochage scolaire de même que l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), au primaire et au secondaire, y sont abondamment étudiés. Le développement sournois d'un réseau parallèle privé et subventionné, qui dénature peu à peu l'école comme «bien public», également… La marchandisation de l'éducation et l'introduction de critères de performance au sein du réseau de l'éducation sont remises en question. La plateforme souligne que l'idée de financer les écoles en fonction de leur performance, et non de leurs besoins, mène tout droit à la consécration d'un marché de l'éducation et à l'accentuation d'une concurrence déjà vive entre les établissements.

La CSN considère que le réseau public, qui est sous-financé et soumis à des standards de «performance» managériaux, peine à satisfaire à toutes les attentes et se retrouve souvent, dès lors, au banc des accusés.

L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale! dresse un portrait du réseau à tous les ordres d'enseignement — primaire, secondaire, collégial, universitaire — et même au-delà avec la formation continue. Elle synthétise les positions de la CSN en cette matière. Il s'agit d'un document phare qui fournit des informations et des pistes de solutions provenant d'analyses étoffées et rigoureuses de l'évolution du secteur de l'éducation.

Les recommandations font la promotion de l'accès universel à une éducation de qualité comme droit dont toutes et tous doivent bénéficier pour appréhender le monde et exercer leur citoyenneté.

La plateforme en éducation de la CSN servira de point d'ancrage dans les luttes et les prises de position futures du mouvement sur l'éducation, à un moment où le Québec est à l'heure des choix sur cet enjeu fondamental. ■

CSN ET ÉDUCATION **LES GRANDES ORIENTATIONS**

1. Réaffirmer l'éducation comme droit humain et bien commun;

2. Assurer l'accessibilité à l'éducation et sa gratuité, à tous les ordres d'enseignement;

3. Baliser le lien entre les missions de l'éducation et celles du marché de l'emploi pour éviter l'instrumentalisation;

4. Valoriser la mixité scolaire et sociale;

5. Investir les ressources financières nécessaires pour mettre fin aux problèmes chroniques de financement en éducation;

6. Se donner les moyens pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative;

7. Valoriser et reconnaître le personnel de l'éducation;

8. Favoriser une administration en collégialité dans les lieux d'enseignement;

9. Reconnaître les établissements d'enseignement comme pôles de développement régional et local d'importance;

10. Reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie comme étant un droit universel.

La plateforme et son résumé sont disponibles sur le site de la CSN à : csn.qc.ca/documentation.

Isabelle LACAS et Éric LÉVESQUE

FERMETURES D'ENTREPRISE

DES DROITS **À PROTÉGER**

ALAIN CHAGNON

La fermeture d'une entreprise est toujours tragique pour celles et ceux qui la subissent. Les motifs qui la justifient peuvent la rendre odieuse ou simplement désolante. L'approche juridique et syndicale sera différente selon que cette fermeture soit à caractère purement économique ou qu'elle soit motivée par des motifs antisyndicaux.

Insolvabilité, faillite et restructuration

La principale action juridique faisant normalement suite à une fermeture consiste à récupérer les sommes dues aux travailleuses et aux travailleurs en vertu de la convention collective. Simple en apparence, cette opération est compliquée lorsque l'entreprise fait faillite ou se place sous la protection de la loi en vue d'obtenir un arrangement avec ses créanciers. Dans les deux cas, un syndic ou un contrôleur est nommé pour protéger les actifs. Les recours juridiques intentés contre l'entreprise – action civile, grief, etc. – sont généralement suspendus. Dans un tel contexte, l'application de la convention collective ou les réclamations découlant de celle-ci s'avèrent souvent complexes.

Un des chapitres de l'affaire *Télévision Quatre Saisons* (TQS) permet d'illustrer les difficultés auxquelles les syndicats sont confrontés de même que la nécessité d'envisager tous les recours possibles en vue de protéger tant les droits individuels que les droits collectifs. Les syndicats de TQS prétendaient qu'au moment d'effectuer les mises à pied, le 23 avril 2008, Remstar était le réel employeur et qu'il devait en conséquence respecter les obligations découlant des conventions collectives, notamment en versant les indemnités de départ qui y étaient prévues. Remstar soutenait n'avoir joué qu'un rôle de gestionnaire de TQS, qui était protégée de ses créanciers depuis décembre 2007. Le 14 septembre 2009, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a déclaré Remstar employeur, à compter du début de sa gestion, jugement confirmé par la Cour d'appel fédérale le 30 mai 2011. Cette décision démontre l'importance de s'attarder à l'application de nos droits collectifs. Autrement, dans ce cas précis, Remstar aurait échappé à ses obligations de versement intégral des indemnités de départ aux 340 employé-es mis à pied. En effet, le plan d'arrangement avec les créanciers prévoyait qu'ils ne recevraient qu'environ 20 % du montant auquel ils avaient droit.

Il est par ailleurs utile de rappeler l'existence du programme de protection des salariés (PPS), institué en vertu de la loi du même nom. Ce programme assure le paiement du salaire impayé à la suite d'une faillite (paie de vacances, indemnités de départ et préavis), jusqu'à concurrence de quatre fois le montant de la rémunération hebdomadaire maximale en vertu de l'assurance-emploi. Ce programme assure ainsi le recouvrement d'une partie ou de la totalité des créances soumises au syndic.

En définitive, si des sommes restent à recouvrer, il est toujours possible d'envisager une poursuite contre les administrateurs pour salaire impayé.

Fermeture antisyndicale

La fermeture dans sa forme la plus odieuse vise à empêcher la syndicalisation d'éclore ou à l'éradiquer. Cependant, le droit de cesser ses activités ou de fermer son entreprise même pour de tels motifs est possible. La Cour suprême dans l'affaire *Walmart* le souligne à grands traits, rappelant que pour autant que la fermeture soit véritable, notre droit ne permet pas de forcer une entreprise à continuer ses activités. Toutefois, cela ne signifie pas que cette décision est sans conséquence pour son auteur. En effet, ce geste demeure «socialement condamnable» et l'atteinte au droit d'association qu'il suppose doit faire l'objet d'une compensation importante.

Trois cas de fermeture sont actuellement à l'étude à la Commission des relations de travail du Québec (CRT). Les affaires *Mount Stephen* et *Couche-Tard* nous éclaireront sur la véritable valeur accordée par nos tribunaux au droit de se syndiquer et de pouvoir le faire sans risquer une fermeture et la perte de son emploi. ■

UNE RICHESSE À PARTAGER

Depuis plusieurs années, la CSN se préoccupe des questions entourant l'immigration. Au conseil confédéral de juin dernier, elle adoptait sa plateforme sur le sujet.

PAR **JOSÉE ROY**

La CSN a toujours pris part aux différents débats entourant l'intégration et le maintien des personnes immigrantes sur le marché du travail. La plateforme intègre, en les actualisant, les différentes positions prises par la confédération au cours des dernières années en cette matière. Le document réaffirme que l'immigration ne doit pas être qu'un élément de réponse à nos problèmes économiques ; elle doit s'inscrire dans une vision plus large incluant nos valeurs sociales, humaines et humanitaires. Elle fait la promotion de ce que devrait contenir une bonne politique gouvernementale sur l'immigration tant au palier fédéral que provincial, puisqu'il s'agit d'une responsabilité partagée.

Elle dresse un portrait de l'immigration au Québec, phénomène loin d'être nouveau, ainsi que de l'évolution des règles qui l'encadrent et qui ont favorisé, depuis quelques années, l'arrivée de personnes de plus en plus jeunes, éduquées et connaissant le français. Les difficultés grandissantes que le gouvernement fédéral impose à celles qui recherchent protection au Canada y sont dénoncées de même que les conditions dans lesquelles il place les individus en attente du statut de réfugié.

On y traite de la façon dont on devrait évaluer le nombre d'immigrantes et d'immigrants que le Québec doit accueillir chaque année, des mesures à mettre en place pour une intégration harmonieuse dans la société québécoise. Il faut avoir un souci particulier pour l'intégration en emploi dans un contexte où le taux de chômage des nouveaux arrivants demeure élevé par rapport à celui de l'ensemble de la population, et plus encore pour les personnes des minorités visibles. Sont mises en avant des mesures incitant tous les acteurs concernés, et particulièrement les employeurs, à contrer ce chômage et à lutter contre le phénomène de déqualification qui a pour effet de nous donner des chauffeurs de taxi diplômés, ingénieurs, médecins, etc.

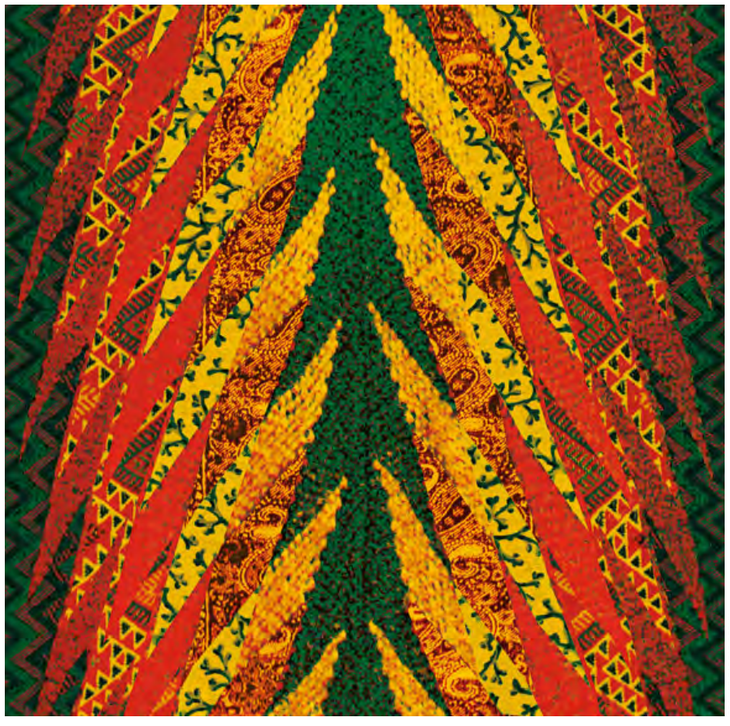

FRANCE TARDIF DESIGN

Des solutions aux obstacles spécifiques que rencontrent les femmes immigrantes, surtout quand elles arrivent comme conjointe du travailleur accepté, sont proposées. Souvent isolées et confinées aux responsabilités familiales, ces femmes ont besoin d'accompagnement et d'un meilleur accès aux cours de français, aux services de garde et aux mesures d'insertion en emploi pour pouvoir prendre leur place dans leur nouvelle société.

Le recours grandissant à la main-d'œuvre étrangère temporaire fait l'objet d'un chapitre important de la plateforme CSN. Cette pratique nécessite un meilleur encadrement pour éviter la discrimination dont sont victimes ces travailleuses et ces travailleurs en matière de conditions de vie et de travail, les pressions à la baisse sur les conditions de travail dans certains secteurs et le désengagement du gouvernement et des employeurs envers la formation. Le recours à la main-d'œuvre étrangère ne doit pas non plus nuire à la reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs d'ici et à la possibilité de rehausser les conditions pour attirer la main-d'œuvre locale. Toute forme de dispositions discriminatoires à leur égard doit également cesser.

Le Québec et le Canada ont besoin des immigrantes et des immigrants qui de leur côté ont besoin d'une terre d'accueil. Tout le défi d'une bonne politique d'immigration est de faire de cette équation une combinaison gagnante pour tous.

La CSN entend jouer son rôle dans la promotion d'une telle politique.

Le document complet est disponible sur le site Web de la CSN à : csn.qc.ca/documentation. ■

LOUISE LEBLANC

Jean-Claude **GERMAIN**
Historien, écrivain et dramaturge
ILLUSTRATION : **SOPHIE CASSON**

LA JUSTE PART DE L'AVENIR

Depuis maintenant des décennies, tous les extralucides, qui ont obtenu leurs diplômes de médecine sociale en fréquentant les Chambres de commerce, nous rebattent les oreilles avec leur traitement miracle : l'État minceur.

Un bon fonctionnaire serait non seulement un fonctionnaire maigre, mais à la limite invisible. Sauf qu'on a oublié depuis trop longtemps qu'au Québec cet idéal a déjà été atteint sous Maurice Duplessis. La question qui se pose n'est pas : est-ce qu'on « va », mais est-ce qu'on « veut » revenir à l'État-minceur ?

Au Québec, notre révolution a été « tranquille » et laconique. Elle a été lancée par un « adverbe » : Désormais ! Autrement dit : Assez, c'est assez ! Et depuis que le mot magique a été prononcé par Paul Sauvé en 1959, la population exige des services auxquels elle avait droit. En même temps, dans la santé, l'enseignement, la fonction publique et parapublique, ceux et celles qui les dispensent ont forcé l'État à se professionnaliser. On pourrait même dire à son corps défendant.

Marcel Pepin aimait répéter : *Chaque fois que Jean Lesage cognait du poing sur la table en martelant* Jamais ! *on était sûr de gagner.* Quand la fonction publique revendique le droit de se syndiquer, le premier ministre libéral rétorque du haut de sa superbe : *La Reine ne négocie pas avec ses sujets.* En 1965, lorsque l'Assemblée nationale adopte la Loi sur la fonction publique, elle met en place les fondations d'une fonction publique moderne, loyale, neutre et impartiale qui a été et demeure l'épine dorsale du Québec moderne.

Après avoir professionnalisé l'État malgré lui, les syndicats ont maintenant le devoir de veiller à ce qu'un gouvernement irresponsable ne le démantèle pas par une pratique punitive de l'amputation administrative et un recours écervelé à la privatisation sauvage.

Au Québec, on a beaucoup célébré la nationalisation de l'électricité. Personne ne remet en doute que la création du ministère de l'Éducation a été un moment charnière de la Révolution tranquille. Mais, on a tendance à oublier que le troisième volet en importance a été l'adoption de la Loi de l'assurance-maladie et du principe de l'universalité qui corrigeait une injustice séculaire.

Marcel Pepin n'avait pas tort d'y voir le passage d'un monde où les yeux baissés et la main tendue étaient le lot d'une partie de la population à un monde où la liberté, l'égalité et la solidarité se traduisaient concrètement dans les mêmes droits pour tous.

Les étudiants ont été dans la rue pour nous rappeler un quatrième volet capital de la Révolution tranquille, que les syndicats ouvriers réclamaient déjà au début du siècle dernier : l'accessibilité universelle aux études supérieures.

On aime beaucoup répéter un slogan qui a fait mouche : *Qui s'instruit s'enrichit !* Alors que l'expérience nous a appris que si c'est vrai pour certains, ça ne l'est pas pour tous et dans tous les cas. À mon humble avis, il faudrait plutôt dire : *Qui s'instruit nous enrichit !*

À l'heure du pétrole, du gaz de schiste, et maintenant des terres rares, on oublie que notre richesse culturelle et intellectuelle est dans les têtes rares qui fréquentent nos écoles, nos cégeps et nos universités. C'est la juste part de notre investissement collectif dans l'avenir.

Le Québec moderne n'est pas une invention de Québec inc. Il a été créé en grande partie par l'État québécois, c'est-à-dire par ceux et celles de la fonction publique et parapublique qui en assurent le fonctionnement pour l'ensemble de la société.

Tous ces avantages sociaux qui rendent le Québec non compétitif, aux dires des extralucides de toute obédience, ne sont pas le fruit d'un laxisme gouvernemental. Ils ont été arrachés de haute lutte, les uns après les autres, par les centrales syndicales au profit de l'ensemble de la population. C'est ça le bilan syndical des derniers cinquante ans !

Il faudrait apprendre à cesser de mettre l'accent sur l'adjectif *tranquille* et le remettre sur le mot *révolution.* À l'heure des « vraies » valeurs d'une Grande Noirceur qui n'aurait jamais existé, il est grand temps de réaffirmer haut et clair celles que nous a léguées une révolution qui n'était ni tranquille ni de tout repos : la liberté, l'égalité et la solidarité de l'universalité.

Notre révolution a peut-être été tranquille. Mais « je me souviens » que c'était une vraie révolution ! ■

Anne PINEAU

PROTECTION SOCIALE, EMPLOI **ET DROITS DU TRAVAIL**

La protection sociale, la crise de l'emploi chez les jeunes et les droits fondamentaux du travail étaient à l'ordre du jour de la 101e session de la Conférence internationale du travail (CIT) de l'Organisation internationale du travail (OIT). La conférence a été ternie par un coup de force des employeurs.

POOL PHOTO ILC

Protection sociale

À l'heure actuelle, 80 % de la population mondiale ne bénéficie pas d'une protection sociale adéquate. Pour y remédier, l'OIT veut établir une nouvelle norme qui appelle les États à assurer l'accès à des prestations et à des soins essentiels en matière de santé ainsi qu'à une sécurité élémentaire de revenu. Selon l'organisation, le droit à la sécurité sociale est un droit humain et un outil important pour prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités. C'est aussi un amortisseur social et économique automatique en cas de crise. La preuve en est que les pays qui s'en sont le mieux tirés, lors de la crise de 2008, étaient ceux disposant d'un bon filet social de protection.

La Commission sur le socle de protection sociale veut instaurer des bases minimales et universelles, dans chaque pays, visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion, à assurer à toute personne dans le besoin, et tout au long de sa vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu permettant de vivre dignement. Elle recommande aussi d'étendre progressivement les niveaux de protection, selon les orientations données par l'OIT.

Le Canada et le Québec couvrent déjà, par leurs régimes sociaux, l'ensemble des branches de la sécurité sociale prévue à la convention de l'OIT. L'intérêt de la recommandation réside surtout dans l'extension et la bonification des protections, ce qui exclut toute idée de réduction de celles-ci.

Droits et principes fondamentaux

Un cadre d'action pour le respect et la promotion des droits et des principes fondamentaux du travail a été adopté lors des travaux de la commission chargée des discussions sur ces questions.

Le plan adopté prévoit que des efforts doivent être faits pour garantir que la législation nationale protège correctement les droits de tous les travailleurs en tenant compte de diverses réalités, dont celles des travailleuses et des travailleurs migrants, agricoles, domestiques et des zones franches d'exportation. La multiplication des formes atypiques d'emplois soulève des questions concernant le plein exercice des droits et des principes fondamentaux au travail. À cet égard, l'OIT devrait organiser une réunion d'experts et entreprendre des recherches pour recenser et diffuser les bonnes pratiques de réglementation de ces formes d'emplois.

Selon le plan d'action, les gouvernements devraient, en consultation avec les partenaires sociaux, envisager des mesures notamment pour faire respecter, promouvoir et réaliser la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.

Coup de force patronal

Pour la première fois de son existence, la Commission de l'application des normes, la principale commission de la CIT, n'a pas pu remplir son mandat constitutionnel. La conférence a été ternie par le coup de force des employeurs qui ont saboté les travaux. Ils ont en effet refusé de s'entendre sur la liste des cas à traiter.

Comme chaque année, la commission devait évaluer dans quelle mesure les pays membres se conforment aux conventions de l'OIT. Elle est saisie, pour ce faire, d'analyses produites par une commission indépendante formée de juristes et d'experts en droit du travail nommés par le conseil d'administration de l'OIT. Ces personnes ne sont pas rattachées à un État membre et ne représentent pas les intérêts des gouvernements.

Le groupe des employeurs a décidé de court-circuiter le processus de négociation de la liste des pays mis en examen. Il a refusé de discuter de tous les cas mettant en cause le droit de grève.

Un deuxième rapport, plutôt percutant, dressait un bilan mondial sur les droits et les principes fondamentaux du travail et précisait que le droit de grève fait partie intégrante de la liberté syndicale et découle de la Convention 87. Il rejette, ce faisant, la prétention du groupe des employeurs voulant que le droit de grève n'existe pas sur le plan international.

Notons que le Canada faisait partie cette année des « nominés » sur la liste des pays délinquants, vu les nombreuses plaintes pour violation de la liberté syndicale dont il est l'objet. ■

Benoit LABERGE

ILLUSTRATION : **PATRICK DOYON**

NOUVEAU PORTAIL DE FORMATION

Innover, outiller nos syndicats et s'assurer d'une meilleure formation, voilà ce qui a guidé la CSN lorsqu'elle s'est engagée dans le projet ambitieux de développer un portail de formation en santé et en sécurité du travail. Nous le savons, le travail militant dédié à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs est exigeant. Il fait appel à des concepts parfois complexes et se situe dans un encadrement légal qu'il faut maîtriser. Ainsi, trop souvent il est perçu comme un travail de technicienne ou de technicien, voire de spécialiste.

Les sessions de formation, les guides pratiques et les documents d'information sont des moyens indispensables qui facilitent notre travail syndical, mais les nouvelles technologies offrent maintenant d'autres possibilités que la CSN a choisi d'utiliser. Pour nous permettre de rejoindre toutes nos militantes et tous nos militants, où qu'ils soient, pour les informer et les former en matière de santé et de sécurité du travail, un portail de formation en ligne est maintenant disponible.

Ce portail Web renferme une foule d'informations et des outils simples d'utilisation qui vous aideront à mieux défendre vos membres et à vous assurer du respect de vos droits. Une foire aux questions, des formulaires en ligne, des exemples pratiques, des ressources documentaires, des astuces et des conseils, voilà autant de moyens qui sont disponibles en quelques clics de souris. En proposant une démarche d'apprentissage par étape qui respecte le rythme de tout le monde, nous tenterons de vous soutenir dans votre travail syndical.

Aucune autorisation, ni aucun mot de passe ne sont requis. Accessible à tous, ce portail a été développé en collaboration avec TÉLUQ. Réalisé conjointement avec cet établissement universitaire de formation à distance reconnu, il nous a permis de développer une approche pédagogique qui, nous le croyons, vous permettra de mieux apprivoiser les fonctions de responsable syndical en santé et en sécurité du travail, de prendre connaissance de votre environnement de travail, de vous familiariser avec les ressources disponibles et d'apprendre comment réagir devant des situations d'urgence.

En cinq étapes, vous y apprendrez par où commencer lorsque vous êtes nommé responsable, comment fonctionne la santé et la sécurité du travail dans votre milieu et comment vous préparer à l'action. Vous en apprendrez davantage sur la prévention, sur la façon de présenter un dossier complet à l'employeur et, finalement, comment obtenir des résultats concrets pour vos membres.

En ligne depuis quelques semaines à peine, le portail est appelé à évoluer. D'ici quelques mois, le site Web de formation sera enrichi. On y ajoutera des fiches thématiques sur les risques, des activités de prévention seront proposées et d'autres vidéos y seront intégrées. Tout cela dans l'objectif de faciliter votre travail syndical de prévention en matière de santé et de sécurité du travail.

Allez-y, participez et découvrez VOTRE portail de formation en santé et en sécurité du travail. Vous le trouverez au http://formationsst.csn.qc.ca ou à partir de la page Web de la CSN : www.csn.qc.ca. ■

NORMAND BLOUIN

25 ans de négociations coordonnées dans l'hôtellerie

Des résultats spectaculaires

PAR **JEAN-PIERRE LARCHE**

Les syndicats CSN représentant les 5500 employé-es de 35 hôtels complètent actuellement une huitième ronde de négociation coordonnée. Ce modèle de négociation a permis aux syndicats de réaliser des gains majeurs pour les travailleuses et les travailleurs de l'industrie depuis 25 ans.

C'est d'abord par choix que les syndicats décident de coordonner leurs négociations. De nombreux syndicats d'hôtels affiliés à la CSN continuent de les mener de façon traditionnelle ; il reste néanmoins qu'ils peuvent bénéficier des avancées réalisées de façon coordonnée. Depuis 1987, les salaires et les conditions de travail, qui varient d'un hôtel à l'autre, ont fait des bonds de géant grâce à cette stratégie.

CLÉMENT ALLARD

Cette année, les syndicats de l'hôtellerie se sont battus pour trois grandes revendications. Jusqu'à maintenant, plus de la moitié d'entre eux se sont entendus avec leurs employeurs. Des augmentations salariales totalisant 12 % pour la durée du contrat de travail de quatre ans sont convenues. Une bonification de 2 % des cotisations patronales au régime de retraite a également été obtenue. Le gain le plus important est la protection des emplois. Les syndicats ont notamment resserré les clauses des conventions collectives afin de limiter le travail des cadres et de forcer l'employeur à remplacer le personnel qui quitte. Ils ont entre autres obtenu des garanties voulant que les programmes de services réduits offerts par certains hôtels à leur clientèle ne servent de prétexte à la diminution des conditions de travail des salarié-es, notamment en ce qui a trait aux heures de travail. Par exemple, certains hôtels proposent à leur clientèle de renoncer au nettoyage complet de leur chambre en échange d'un léger rabais ou d'une consommation au bar. Les hôtels pourront maintenir ces programmes, mais ils ne pourront s'en servir comme excuse pour réduire le personnel.

Tous ces contrats de travail viendront à échéance à peu près en même temps, en 2016, ce qui permettra aux syndicats qui le souhaitent de se coordonner à nouveau pour une neuvième ronde. D'autres syndicats CSN pourraient choisir à ce moment de se joindre au mouvement.

Les négociations ont été plus corsées, cette année, que lors des rondes précédentes. S'il est vrai que les conventions collectives du secteur ont atteint une certaine maturité, les syndicats en ont tenu compte en restreignant et en ciblant leurs revendications. Or, les employeurs ont opté dès le départ pour la ligne dure. Quatre hôtels auront vécu un conflit de travail à Montréal avant qu'une première entente intervienne dans la région montréalaise… du jamais vu ! La solidarité inébranlable des travailleuses et des travailleurs a toutefois eu raison de cette stratégie patronale qui misait sur la division des salarié-es et sur les menaces, et ce, en dépit de la présence de briseurs de grève constatée par les inspecteurs dans certains hôtels en lock-out.

Pour le porte-parole et trésorier de la Fédération du commerce, Michel Valiquette, cette huitième ronde de négociation coordonnée était une première, bien qu'il en ait vécu six autres à titre de militant et de président de son syndicat, au Hilton de Laval. « J'ai pu constater à quel point l'équipe de la CSN, composée de conseillères, de conseillers syndicaux, d'élu-es, de militantes et de militants, de tous les services et de toutes les régions, met du cœur, du temps et des énergies, qu'il s'agisse entre autres de négociation, de mobilisation, d'information, de défense juridique ou de recherche… C'est certain que cet appui fait une différence. Il est clair que cette ronde de négociation a été particulièrement difficile. Les employeurs ont tenté de jouer la carte de l'intimidation et semblent mieux coordonnés que jamais. Néanmoins, nous avons su nous serrer les coudes et nous avons atteint nos objectifs. Notre stratégie, en 2012, est encore la bonne. » ■

Première Journée de la militance

PAR **MARTIN PETIT**

RENZO DESIGN

Le 21 septembre, date d'anniversaire de sa fondation, la CSN célébrait sa première Journée de la militance. Cet événement important est le fruit d'une résolution adoptée lors de son 63e Congrès en mai 2011.

Fondement même de notre mouvement, la militance a toujours été intimement liée à l'avancement de la condition humaine. Elle se situe au cœur de toutes les actions visant l'amélioration de ce qui doit progresser. Plus que jamais, dans nos milieux de travail, mais aussi dans la vie de tous les jours, l'action militante demeure essentielle et incontournable puisqu'elle permet de préserver les nombreux acquis gagnés par de grandes luttes ouvrières et sociales.

Au sein de nos organisations, la militance donne également vie à toutes nos actions et à tous nos combats pour l'obtention de meilleures conditions de travail. Sans elle, le syndicalisme perd son essence, sa base. Voilà pourquoi nous avons décidé de célébrer ce qui fait toute la différence de notre mouvement.

À cette occasion, tous les syndicats de la CSN, tous les élu-es et tous les salarié-es du mouvement ont été invités à organiser des activités célébrant ce thème et à y prendre part. Que ce soit un repas, un cocktail, une conférence, une présentation historique des syndicats, du syndicalisme ou du mouvement ouvrier, l'organisation de toute activité mobilisatrice et rassembleuse a été fortement encouragée. Pour ce faire, une trousse contenant l'affiche annonçant la journée ainsi qu'un dépliant exposant ce qu'est la militance et la place centrale qu'elle occupe dans notre mouvement a été acheminée à toutes les organisations membres de la CSN, accompagnée d'une fiche technique incluant diverses suggestions et plusieurs renseignements utiles pour guider la mise en œuvre d'une activité.

Une activité qui s'inscrit dans la durée

Au fil des ans, les diverses actions organisées lors de ces journées seront colligées pour en inspirer d'autres, ultérieurement. À moins de 10 ans du 100e anniversaire de la CSN, ces activités contribueront à documenter et à illustrer de manière concrète l'action militante, une caractéristique importante de notre mouvement.

Avec cette première Journée de la militance, la CSN rend hommage, à sa manière, aux militantes et aux militants syndicaux. ■

JOHN BRUCE

Syndicat des agents correctionnels du Canada

Au pays de Stephen Harper

PAR **NOÉMI DESROCHERS**

Ils ont réussi ce que peu avaient osé faire avant eux, aller frapper Stephen Harper dans son fief pour y dénoncer ses orientations politiques.

À la mi-septembre, plus de 500 agentes et agents correctionnels membres d'UCCO-SACC-CSN se sont rassemblés dans Calgary-Sud-Ouest devant le bureau de circonscription du premier ministre canadien dans le but de lui lancer un message clair : ses politiques gouvernementales en matière de lutte à la criminalité engendrent de graves problèmes de sécurité dans les pénitenciers du pays.

Ce coup d'éclat, planifié longtemps d'avance, consistait en un immense rassemblement. Après discours et conférence de presse, les 500 agents correctionnels ont pris d'assaut les rues de Calgary en faisant du porte-à-porte auprès de l'électorat. L'objectif étant de les informer des problèmes de sécurité dans les établissements carcéraux et de les inviter à signer une lettre adressée au premier ministre, lui demandant d'intervenir pour régler la situation. L'opération fut un grand succès ; l'accueil des citoyens de la ville fut très favorable, près de 3000 d'entre eux ont accepté de signer le document.

La Tournée des présidents

L'événement se voulait le point culminant d'une tournée d'envergure entamée quatre semaines plus tôt par les membres du comité exécutif national d'UCCO-SACC-CSN. Nommé la Tournée des présidents, ce périple aura permis à Pierre Mallette, président national, de visiter les 52 pénitenciers du pays, accompagné dans chaque région par le président régional. Cette tournée a parcouru le Canada de l'Atlantique au Pacifique. Plusieurs thèmes ont été abordés. L'état des négociations entreprises il y a deux ans avec le Conseil du Trésor a certes intéressé les membres, mais la question de la sécurité à l'intérieur même des établissements a aussi vivement retenu l'attention.

Surpopulation carcérale

Il faut dire que depuis l'avènement des conservateurs à Ottawa, le visage des pénitenciers canadiens a considérablement changé. Au 31 juillet 2012, le nombre de détenu-es y étant incarcérés s'élevait à 15 097, un record historique. Depuis 2006, la population carcérale a gonflé de 19 %. Aujourd'hui, plus de 2600 détenus, soit 18,5 % de la population, vivent en double occupation, soit deux personnes entassées dans une cellule construite pour en accueillir qu'une.

Autrement dit, un grave problème de surpopulation secoue le système carcéral fédéral. Ce qui engendre de nombreuses difficultés et, bien souvent, ce sont les agents correctionnels qui en font les frais. Le climat à l'intérieur des murs est de plus en plus explosif et les taux d'incidents, entre détenus eux-mêmes et entre détenus et agents correctionnels, ont connu une importante augmentation.

Dans ce contexte, la fermeture de trois établissements – le pénitencier de Kingston, le Centre de traitement régional en Ontario ainsi que l'établissement Leclerc à Laval – est d'autant plus injustifiée et hausse les risques pour la sécurité de tous.

Mais au bout du compte, un des effets les plus pernicieux de cette nouvelle réalité carcérale touche la réhabilitation. Il devient plus difficile pour les agents correctionnels de remplir un de leurs mandats, celui qui consiste à aider les détenus à reprendre le droit chemin, étant constamment occupés à régler des conflits. Parallèlement, les programmes offerts aux prisonniers afin qu'ils s'occupent ou gagnent quelques sous se font rares. C'est à l'établissement Leclerc, à Laval, qu'on trouvait le plus gros employeur de détenus au Canada, soit la buanderie locale. Avec l'annonce de sa fermeture, personne ne sait ce qu'il adviendra de ces dizaines d'emplois.

Pourtant, lorsque des détenus ne sont pas occupés à travailler, ils retournent souvent à leurs habitudes malsaines. De plus, ne faisant plus d'argent en prison, ils devront trouver d'autres façons d'en avoir et, souvent, tous les moyens sont bons…

Lorsque la réhabilitation ne se fait plus, le syndrome de la porte tournante s'installe. Les détenus sortent, commettent aussitôt un crime et reviennent immédiatement derrière les barreaux. Cette dynamique est néfaste pour tous : les détenus, les agents correctionnels, mais aussi la population en général.

UCCO-SACC-CSN rencontrera cet automne le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, afin de lui faire part de cette nouvelle réalité et des dangers qu'elle occasionne. Mais jusqu'à maintenant, il ne semble pas comprendre l'urgence de la situation. Et c'est sans compter les effets pervers de l'application des lois C-10 et C-25, emblèmes de la ligne dure des conservateurs à l'égard de la criminalité. Espérons que l'offensive auprès des électeurs dans Calgary permettra l'ouverture d'un dialogue, grandement nécessaire. ■

Travail décent

La solidarité change le monde

PAR **MARTIN PETIT**

Cette année, dans un contexte de risque de crise économique mondiale, le mouvement syndical célèbre la cinquième Journée mondiale pour le travail décent. Depuis 2008, le 7 octobre, la Confédération syndicale internationale invite toutes les organisations syndicales et sociales à se mobiliser pour revendiquer le droit à un travail décent, le droit à la syndicalisation et, plus largement, le respect des droits des travailleuses et des travailleurs. Sur le thème de la syndicalisation, la campagne québécoise de l'Alliance sociale met en lumière les avantages indéniables de la solidarité dans les milieux de travail de même que dans les milieux sociaux.

Alors que la précarité et le recul des conditions de travail affectent de plus en plus le travail, particulièrement chez les femmes et les jeunes, les bienfaits de la syndicalisation ne sont plus à prouver. Le rapport de force qui existe avec la présence d'une organisation syndicale assure généralement de meilleures conditions de travail et des avancées constantes de celles-ci. Toutefois, plusieurs facteurs, dont la mobilité de la production ainsi que divers développements technologiques récents, affectent cette capacité à accroître et à préserver un rapport de force nécessaire et sain face aux employeurs.

En Amérique du Nord, le contexte politique actuel et la dynamique des relations de travail laissent plus d'un observateur perplexe. À grands coups de lois spéciales, de lock-out, de sorties médiatiques et de propositions d'amendements rétrogrades aux lois du travail, de nombreux intervenants nourrissent un tir groupé contre les syndicats. Les multiples attaques de la droite conservatrice minent les rapports de force, exigent un recul des gains historiques du mouvement ouvrier, ébranlent ses structures légales et remettent en question le mode de financement des organisations syndicales. Pour parer un tel affront, l'histoire nous enseigne que la syndicalisation et la solidarité ont contribué à l'obtention de meilleures conditions de travail pour tous.

Quelques données

Au Québec, en 2011, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de syndicalisation se situait à 39,3 %, un léger recul de l'ordre de 0,8 % par rapport à 2000. En nombre, cette proportion représentait 1 339 600 emplois syndiqués contre 2 069 000 non syndiqués.

Parmi les groupes d'âges, les 15 à 24 ans occupent seulement 9,5 % des emplois syndiqués, ce qui est révélateur de la précarité et des bas salaires chez les jeunes. Chez les 25 à 44 ans, cette proportion passe à 46,6 %,

tandis que chez les 45 à 54 ans, elle atteint 28,2 %, ce qui indique que près de 75 % des emplois syndiqués sont occupés par ces deux groupes d'âges. Enfin, les travailleuses et les travailleurs de 55 ans et plus en occupent 15,7 %.

Relativement à la rémunération, en 2000, les syndiqués touchaient un taux horaire moyen de 18,65 $, alors que celui des non-syndiqués atteignait 14,37 $, un écart de 4,28 $ l'heure. En 2011, ces taux sont respectivement passés à 24,15 $ et à 19,74 $, une différence de 4,41 $. Malgré l'application de mesures favorisant l'équité salariale, les disparités entre les femmes et les hommes persistent : durant cette période, le taux horaire moyen des femmes syndiquées a varié de 17,79 $ à 23,60 $, alors que celui des hommes est passé de 19,33 $ à 24,66 $. Les non-syndiqués affichent des disparités plus marquées : de 12,62 $ à 17,90 $ chez les femmes et de 16,05 $ à 21,58 $ chez les hommes. Ces données révèlent que les écarts tendent à se résorber là où des conventions collectives s'appliquent.

Pour leur part, les travailleurs au salaire minimum, incluant les salarié-es à pourboire qui touchent un taux horaire inférieur, ont vu leur rémunération passer de 6,90 $ à 9,65 $ l'heure entre 2000 et 2011. Parmi les personnes qui occupent un emploi au salaire minimum, le pourcentage d'hommes est passé de 37,8 à 40,2, tandis que chez les femmes, il a diminué de 62,2 à 59,8, soit près d'une fois et demie la proportion des hommes. Chez les jeunes entre 15 et 24 ans, ce même pourcentage a augmenté de 59,8 à 62,4.

L'expérience démontre également qu'en général, les salarié-es syndiqués jouissent de meilleurs avantages sociaux et d'une protection au travail supérieure. Le respect de l'ancienneté, l'application des normes de santé et de sécurité au travail, la contribution de l'employeur à un régime de retraite et à une assurance collective constituent autant d'exemples concrets et éloquents contribuant au mieux-être des employé-es.

Les données les plus récentes publiées par la Régie des rentes du Québec révèlent qu'environ 60 % des entreprises syndiquées participent à un régime de retraite collectif, alors que cette proportion atteint à peine 12 % dans les entreprises non syndiquées. Le comparatif du coût global des avantages sociaux, incluant les assurances collectives et les heures chômées payées, montre qu'au total, ceux-ci s'élèvent à 45,61 % de la masse salariale pour les syndiqués et à 34,19 % pour les non-syndiqués, un écart de 11,42 %.

Plus que jamais, le 7 octobre, mobilisons-nous pour que le travail décent figure au centre de nos préoccupations quotidiennes. ■

EN BREF

PAR **BENOIT AUBRY**, **FRANÇOIS FORGET**, **JEAN-PIERRE LARCHE**, **MARIO RAYMOND**, **JACQUELINE RODRIGUE** ET **CONSTANCE ROUSSY**

TÉLÉ-QUÉBEC

UN RÈGLEMENT ATTENDU

Le 4 septembre dernier, les 165 membres du Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (CSN) ont adopté à 95 % l'entente de principe intervenue plus tôt entre leurs représentants et la direction de cette société d'État. Cela met un terme à plusieurs mois de pourparlers intenses. Le contrat de travail était échu depuis juin 2011.

La nouvelle convention collective, en vigueur jusqu'au 30 juin 2017, comporte des gains appréciables. Ainsi, pas moins d'une trentaine de postes laissés vacants à la suite des compressions budgétaires imposées par le gouvernement en 2010 seront finalement comblés. Par ailleurs, les syndiqué-es ont obtenu le droit d'être consultés en cas de réorganisation des fonctions. Ils pourront également accéder à toutes les informations utiles liées à l'octroi de postes.

Parmi les autres gains figure l'obtention d'un congé de paternité de cinq semaines payées. Les congés pour responsabilité familiale vont, pour leur part, passer de six à dix jours par année. Au plan pécuniaire, les salarié-es vont bénéficier des mêmes conditions que celles obtenues par les syndiqués du secteur public et parapublic en 2010, soit des hausses salariales totalisant 6 %, et pouvant atteindre 10,5 % selon l'évolution de la situation économique. Pour la présidente du syndicat, Isabelle Valiquette : « Ce règlement entériné par nos membres est d'autant plus appréciable qu'il survient le jour même où la population a opté pour un nouveau gouvernement. Nous souhaitons que ce dernier concrétise rapidement les promesses faites en campagne électorale, dont celle voulant faire de Télé-Québec une véritable télévision nationale par l'injection de 10 millions de dollars supplémentaires. » • **F. F.**

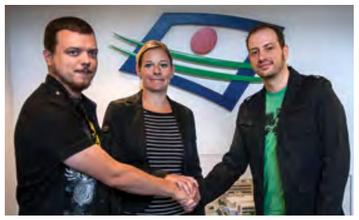

MICHEL GIROUX

Marc-André Desgagnés, du comité de négociation, Isabelle Valiquette, présidente du syndicat, et Christian Mallier, agent de grief et membre du comité de négociation

UPPERKUT

Y A-T-IL UNE VIE APRÈS LE TRAVAIL ?

Devant les nombreuses attaques faites aux régimes de retraite, la CSN a produit une brochure qui sera diffusée massivement dans les syndicats afin de sensibiliser ses membres sur cette question.

Nous pouvons nous attendre à ce que le comité d'Amours, mis en place par le gouvernement libéral pour revoir le système de retraite, produise son rapport d'ici la fin de l'année. Rappelons que le gouvernement libéral n'a jamais accepté que les organisations syndicales y siègent, bien que nous soyons les premières concernées par ces travaux et que les régimes de retraite constituent un élément majeur de la négociation collective. Souhaitons qu'avec le changement au pouvoir, les syndicats et les employeurs soient dorénavant associés aux travaux de ce comité.

Pour la CSN, il importe d'assurer une retraite décente et accessible à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs. Il s'agit d'un enjeu de l'heure dont il faut tous se préoccuper. • J. R.

À LA LIBRAIRIE

Révolutions

Matthieu Pigasse, Plon, 2012, 238 p.

Réinventer le modèle de croissance

C'est en 2009 que l'auteur Matthieu Pigasse, ce directeur de banque et de médias français qualifié de financier de gauche, annonçait les risques de faillite des États européens (*Le Monde d'après*, Plon, 2009). Trois ans plus tard, l'Europe est au bord de la rupture. Alarmiste le financier tant honni par Sarkozy, qui l'a accusé de mettre ses moyens financiers au service de la gauche ? Non, réaliste et pragmatique.

***Révolutions* est une réflexion profonde sur les causes à la source du basculement du monde actuel. L'auteur affirme que la crise n'est pas conjoncturelle, mais structurelle, profonde et durable. C'est une crise totale : économique, financière, mais aussi sociale, politique et morale. Les trois « té », inégalités, précarité et pauvreté, sont en train de prendre une ampleur sans précédent en Europe et en France.**

Selon Pigasse, deux scénarios sont possibles : celui du pire, le *statu quo*, qui ne peut mener qu'à l'éclatement de la zone euro, et celui du meilleur, soit de l'intégration poussée de la zone euro et de la solidarité. Il est urgent de réinventer un nouveau modèle de croissance en renversant les valeurs, en brisant tous les conservatismes et toutes les rentes, en s'attaquant à la précarité, aux inégalités et à la pauvreté qui rongent le lien social, en renouant avec les utopies et en dépassant les possibles pour redonner du sens à la vie. Inspirante et stimulante, la troisième et dernière partie de cet essai nous amène immanquablement à tracer des parallèles avec la conjoncture québécoise. Une révolution à inventer, ici aussi !

***Révolutions* peut être commandé chez votre libraire préféré ou acheté en ligne en format numérique, plus économique. • C. R.**

COUCHE-TARD

PLUSIEURS VICTOIRES POUR LES SALARIÉ-ES

Beaucoup de mouvements dans le dossier Couche-Tard au cours des dernières semaines. D'abord deux nouvelles requêtes en accréditation ont été déposées par les salarié-es de dépanneurs de Boisbriand et de Victoriaville. On dénombre maintenant au total une centaine de salarié-es syndiqués dans sept succursales de Couche-Tard. En parallèle, les négociations se poursuivent dans trois magasins afin de convenir d'un premier contrat de travail.

Adopter un Couche-Tard

Sur le plan de la syndicalisation, la CSN vient de lancer une vaste campagne d'adoption. L'objectif est de mobiliser les salarié-es, élu-es, militantes et militants de la CSN afin qu'au moins une personne visite chacun des Couche-Tard de la province, et ce, à toutes les deux semaines, pour leur transmettre de l'information et exprimer concrètement notre solidarité aux salarié-es de la chaîne qui souhaitent se syndiquer.

En parallèle, le recours à la Commission des relations du travail se poursuit dans la cause des fermetures antisyndicales de deux dépanneurs de Montréal. Des dates d'audience sont prévues au moins jusqu'à Noël. Le 15 septembre, les salarié-es du dépanneur près du métro D'Iberville ont par ailleurs tenu un rassemblement pour souligner leur détermination inébranlable, un an après la fermeture de leur établissement. Plus de 300 personnes, résidents du quartier, travailleuses et travailleurs d'autres Couche-tard syndiqués et sympathisants à la cause, ont pris part à l'événement. Le vice-président de la CSN, Jean Lacharité était du nombre : « Aujourd'hui, toute la CSN est debout devant vous, M. Bouchard. Vous devez à vos salarié-es toute cette richesse créée à la sueur de leur front et parfois même au risque de leur vie. On va s'arranger pour que vous soyez obligé de les respecter, M. Bouchard. » • **J.-P. L.**

NORMAND BLOUIN

BIENVENUE à LA CSN

955

NOUVEAUX SYNDIQUÉ-ES

Entre le 1er mai et le 31 août 2012, 25 syndicats (ou sections) représentant 955 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE–NORD-DU-QUÉBEC

CSSS des Aurores-Boréales
Intervenantes et intervenants en milieu résidentiel pour adultes

CRSSS de la Baie-James
Intervenants en milieu résidentiel pour adultes

CSSS du Témiscamingue
Intervenants en milieu résidentiel pour adultes

Vezeau et frères de La Sarre
Techniciennes et techniciens ambulanciers

Maison d'hébergement La Piaule, Val-d'Or
Tous les salarié-es, sauf les étudiantes et les étudiants

CÔTE-NORD

Conseil des Innus de Pessamit
Toutes les enseignantes et tous les enseignants

ESTRIE

Ambulance Weedon et région
Tous les paramédics

Paramédics de l'Estrie
Tous les paramédics

LANAUDIÈRE

Caisse populaire Desjardins de Kildare
Tous les employé-es

LAURENTIDES

CPE Rêve de Caillette
Tous les salarié-es

Résidence du Verger
Tous les salarié-es

Autobus Groupe Renaud
Tous les chauffeurs de berline

OUTAOUAIS

Les Éditions Gatineau
Tous les salarié-es

MONTÉRÉGIE

SSS des CHSLD Vigi Santé de la Montérégie
Personnel de bureau

Ambulanciers Demers, Saint-Jean-sur-Richelieu
Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau, du garage et d'entretien

Dessercom, Bedford
Tous les salarié-es et techniciens ambulanciers-paramédics

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

SB Glutino LP
Tous les salarié-es

CPE Chapeaux ronds et bottillons
Tous les salarié-es

Autobus Idéal, division Peter Hall
Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau et de garage

QUÉBEC–CHAUDIÈRE-APPALACHES

Vinci Park, section hôtel Château Laurier et des Bains
Tous les salarié-es, sauf les chefs d'équipe et les employé-es de bureau

Vinci Park, section Palace Royal, J.A. Tardif, SAAQ, Place Haute-Ville, L'Escarpement
Tous les salarié-es occupant la fonction de valet

CPE de la Chenille au papillon
Tous les salarié-es

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Coopérative agricole des Deux Rives, section Normandin
Tous les salarié-es

CSSS Cléophas-Claveau
Intervenants et intervenantes en milieu résidentiel pour adultes

Séchoirs et rabotage du Lac Vert
Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau et les préposé-es à l'entretien

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

Benoit Aubry et **Mario Raymond**

Point de vue

DANNYGIRL PORTIEOUS

Délice **MUGABO**
Militante *black feminist*, travailleuse communautaire et étudiante en sociologie

ILLUSTRATION : **ALAIN RENO**

NOUS SOMMES **AVENIR**

Pour Samah, Inas et Dana. En ce Mois de l'histoire des femmes, que vos luttes pour la justice honorent nos ancêtres et portent la promesse de ce que nous léguerons.

Les mouvements populaires *occupy* et la mobilisation étudiante, qui a donné le ton cet hiver, ont été la toile de fond qui a permis, forcé même, une plus grande conscientisation sur les enjeux débattus durant la campagne électorale. Peu importe si le Québec a décidé de se diriger vers la gauche ou vers la droite, la direction que nous avons prise collectivement, nous devrons en tenir compte autant dans notre façon d'entrevoir l'avenir que dans nos prochaines actions de mobilisation. À quel *Nous* fais-je référence ? Je parle bien certainement de tous les mouvements de gauche, mais surtout, dans ces quelques lignes qui me sont accordées, du mouvement féministe auquel je clame fièrement mon appartenance.

En 1987, je suis arrivée à Gatineau avec ma mère et ma grande sœur. Maman était plus jeune que je ne le suis aujourd'hui. Lorsque nous nous sommes installées dans le Vieux Hull, j'étais trop jeune pour le comprendre, mais pour ma mère, il était clair que plus rien ne serait pareil. Les rêves qu'elle avait maintenant pour ses filles étaient différents de ceux qu'elle avait eus pour elle-même. Plus encore, les moyens et les stratégies, qu'elle allait devoir déployer pour tracer un chemin moins abrupt pour ses filles, seraient complètement différents de ceux qu'elle aurait pu et dû employer si nous étions restées à Bujumbura.

Vingt-cinq ans plus tard, je comprends que la réalité, à l'origine des choix de ma mère au Burundi, était bien différente du contexte historique, social, économique et politique qui forge et oriente aujourd'hui mon action en tant que femme noire au Québec. Par la pensée *black feminist*, j'ai appris non seulement l'importance d'être toujours connectée à un passé et à un futur, mais aussi, l'impératif de comprendre où je me situe et de mieux analyser ce qu'on attend de moi pour faire avancer cette lutte pour la justice.

Je cite ce morceau de vie en exemple parce que le personnel est toujours très politique. Mais si je vous parle de ce moment qui a marqué ma vie et celle de ma mère, c'est pour souligner qu'il y a de ces circonstances qui nous obligent à nous repositionner, parfois pour une question de survie, mais très souvent par besoin de rester pertinents et efficaces.

Dans des discussions entre ami-es, une question revient souvent à savoir la suite qui devra être donnée à l'effervescence que nous avons vu poindre cette année. Des jeunes se sont mobilisés, des voisines, des voisins se sont parlé, des groupes se sont organisés et des revendications ont été explicitées. Non pas que cette tâche lui incombe à lui seul, mais il importe que le mouvement féministe prenne les devants et pose maintenant les bases pour une convergence des luttes. Les femmes, de par leurs réalités multiples, sont bien placées pour voir et comprendre où et comment les oppressions s'entrecroisent et en quoi consistera une réelle justice sociale. La question des alliances est sur toutes les lèvres, mais le travail ne sera pas facile. Par les États généraux de l'action et de la pensée féministe, le mouvement des femmes sonne la cloche pour toute la gauche au Québec : nous sommes entrés dans une nouvelle époque, nous devons refonder nos solidarités, car vraiment, toutes et tous, « nous sommes avenir ». ■

Humeur

FRANCIS LAROCHE

Sébastien **RICARD**
Comédien, musicien, militant indépendantiste, amoureux de la langue française, Batlam de Loco Locass est un artiste accompli et engagé qui porte en lui le rêve d'un Québec à la hauteur des aspirations de son peuple.

ILLUSTRATION : **BENOÎT TARDIF**

TOUT ÇA **POUR ÇA ?**

Le printemps québécois est fini. L'annulation de la hausse des frais de scolarité et l'abrogation de la loi 12 par le Parti québécois minoritaire marque le terme de sept mois d'effervescence politique, d'un réveil populaire aussi soudain qu'inespéré, étonnant par sa vitalité et son endurance, fascinant par sa créativité proliférante, généreux, émouvant : libre. Mais, c'est fini. Vraiment ? Tout ça pour ça ?

« Nous avons obtenu ce que nous voulions », disent les leaders étudiants, bien obligés de reprendre leur discours de groupe de pression, maintenant que s'émiette une solidarité exemplaire, établie par-delà les classes, les âges et les allégeances, contre un ennemi commun. Sur le portail de l'École de la Montagne Rouge, ce collectif génial d'étudiants en design graphique de l'UQAM, Valérie Darveau, une étudiante, exprime bien le désarroi qui est le mien et que je devine être celui de beaucoup d'entre nous, au lendemain des dernières élections : « On ne s'est pas battu pour ça. On s'est battu en s'unissant, en s'organisant, en créant ensemble. On se réveille ce matin devant un Québec divisé, apeuré, perplexe, profondément mal à l'aise. » À qui la faute ? La peur, suggère-t-elle, la peur de retrouver ce climat de tension du référendum de 1995, cette tension extrême, ajouterais-je, que nous avons sentie à divers moments de notre histoire, cette peur de nous-mêmes, de notre liberté soudain découverte, ce saisissement devant une puissance mystérieuse, puissance le reste du temps désamorcée dans la projection, neutralisée dans cette perspective du grand soir, qui réellement nous aliène.

Je crois que Valérie Darveau à raison. Son intuition est très juste. Cette révélation d'une souveraineté populaire, qui est vraiment le trésor de ce printemps, fait peur. À qui ? À la majorité silencieuse, a-t-on entendu *ad nauseam* et sondage à l'appui. La majorité silencieuse a le dos large. Je crois plutôt que c'est la classe politique au complet qui a eu peur et qui a serré les coudes devant ce qui constituait une menace bien réelle à ses pouvoirs et prérogatives. Car comment expliquer autrement un tel décalage entre cet avant et cet après élection ? Ce qui a caractérisé le mouvement étudiant et social, l'audace, le ressort, l'éloquence, la générosité, le don et, surtout, la volonté politique avant tout, n'a pas trouvé son relais chez la classe politique, qui, à l'inverse et à quelques exceptions près, a fait preuve d'une lenteur, d'un quant-à-soi, d'une avarice et d'une lassitude insupportable.

Que le Parti libéral soit terne et sans surprise passe encore, mais que le Parti québécois ait fait preuve d'une telle paresse, attendant tout bonnement son tour au bâton, convaincu, dans cet immuable système d'alternance politique qui est le nôtre depuis trop longtemps, que le pouvoir lui revenait tout bonnement et de plein droit, voilà qui est impardonnable. Cette campagne, il l'a menée à l'ancienne, avec nomination ponctuelle de candidat vedette, mise à l'avant d'un programme certes plus progressiste, mais pensé pour gouverner une province, en attendant que la fenêtre d'un pays possible s'ouvre à nouveau. Mais elle est grande ouverte, la fenêtre ! Comment ? Youhou, Pauline ! Vous ne sentez pas le grand vent de l'Histoire s'engouffrer de partout ?

Non, le vent peut attendre, il peut même tomber, il faut d'abord élire le Parti québécois. C'est à son tour de gouverner. Ensuite, le vent finira bien par se relever et la ferveur référendaire avec lui. Cet étapisme nous tue parce qu'il nous démobilise. Il freine le formidable élan de ce printemps en le fractionnant pour l'emboîter de force : « Si vous êtes progressistes, il existe trois partis dont un seul peut réalistement accéder au pouvoir. » Il divise et met ensuite en garde contre la division du vote ! « Mettez-nous d'abord au pouvoir, on fera l'union ensuite. »

Cet étapisme est incohérent et réactionnaire. Il démontre surtout l'incapacité des souverainistes, confortés en cela par une certaine élite morale et intellectuelle, de prendre la pleine mesure d'un fait : en démocratie, c'est la souveraineté populaire qui précède la souveraineté politique, pas le contraire. Derrière la méconnaissance enracinée de cette vérité se profile notre échec historique, qui pourrait bien être définitif cette fois-ci, si rien n'est fait rapidement pour que s'ouvrent les yeux et les cœurs.

À suivre… ■

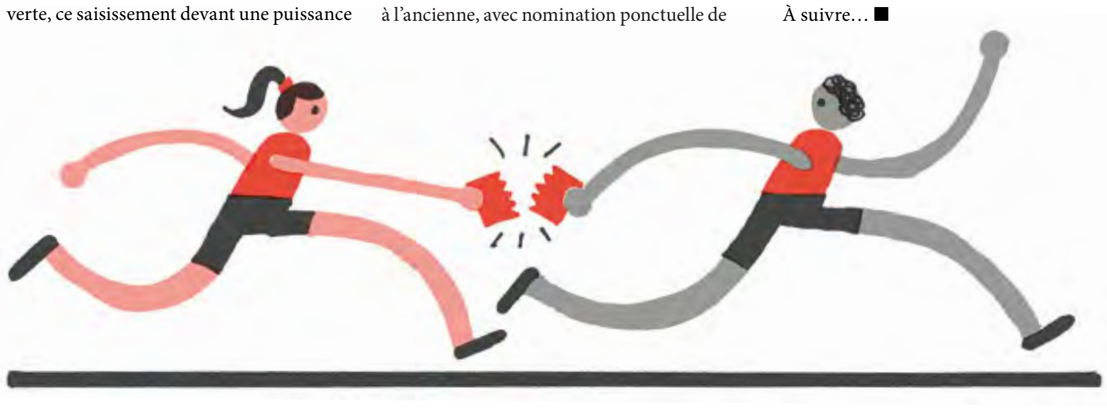

La prévention on la prend à cœur

DU 14 AU 20 OCTOBRE 2012
SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

S'organiser pour défendre les enjeux syndicaux en santé et en sécurité, c'est :

CRÉER un comité paritaire de santé et de sécurité du travail et y participer activement
EXIGER du temps de libération syndicale pour la prévention
ÉTABLIR un véritable programme de prévention

CSN

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL